

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/1 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.1.46453

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PIERRE MONNET

## ÉLITES DIRIGEANTES ET DISTINCTION SOCIALE À FRANCFORT-SUR-LE-MAIN (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

L'objectif de cet article est de présenter une synthèse récente, sans être exhaustive, sur les élites d'une ville allemande à la fin du Moyen Âge, c'est-à-dire en un temps déjà éloigné de la formation des communes puis des grands conflits de métier et en même temps antérieur à l'émergence plus décisive, au sommet de la cité, d'une élite de juristes, de spécialistes de l'administration, de serviteurs des princes, des rois et de l'État au sens déjà plus moderne et territorial-absolutiste du terme. Pour résumer, il s'agit d'une période où les maîtres locaux de l'économie sont encore les maîtres locaux de la politique<sup>1</sup>. Le contexte local n'est pas moins important que la chronologie. Francfort compte entre 8000 et 10000 habitants aux deux siècles finaux du Moyen Âge (pour un nombre à peu près stable de contribuables évoluant entre 2500 et 3000)<sup>2</sup>, un chiffre qui présente une indéniable tendance à la stagnation. Quelles furent les conséquences d'une telle tendance sur la mobilité sociale en ville et donc sur la constitution des élites? Un niveau de croissance démographique étal signifie-t-il pétrification sociale et immuabilité politique? La conjoncture économique constitue également un cadre fondamental d'analyse. On s'est finalement dépris assez récemment de la vision pessimiste d'un médiocre XV<sup>e</sup> siècle francfortois (compris entre 1360 et 1470) au profit de l'hypothèse d'une économie plus active que prévue, fondée sur des foires tirées non pas tant par l'augmentation des échanges de biens et de produits mais plutôt par une restructuration profitant au commerce de l'argent, des changes et du crédit. Mais qui profite de cette activité économique, qui en dirige et en contrôle les fluctuations, qui en oriente les modifications? Il faut enfin faire la part du profil politique de la cité: comment, plus particulièrement au XV<sup>e</sup> siècle, les élites politiques se comportent-elles dans une ville marquée par l'absence d'intervention directe d'un prince territorial ou même du roi dans son régime politique? Comment s'agence, dans ces cadres, la supériorité liée au pouvoir, au savoir et à la richesse? Comment se manifeste enfin cette autre forme plus subtile de domination, peut-être la plus déterminante car elle introduit une hiérarchie plus invisible et plus durable, que constituent la renommée et la mémoire d'appartenir aux Meilleurs, l'honneur d'être un »grand« de la ville?

1 Giovanni Petti BALBI (dir.), *Strutture del potere ed élites economiche nella città europee di secoli XII-XVI*, Napoli 1996 (Europa mediterranea, 10), en particulier Rainer GÖMMEL, *Economia e politica nell'attività dei ceti imprenditoriali di Ratisbona e Norimberga nei secoli XIII-XVIII*, p. 349-360 et Rainer POSTEL, *Iniziative economiche e obiettivi politici dei detentori del potere e delle élites imprenditoriali, mercantili e finanziarie tra XIII e XVIII secolo: l'esempio di Amburgo*, p. 361-375.

2 Karl BÜCHER, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im 14. und 15. Jh.*, Tübingen 1886.

Pour répondre partiellement à ces questions et faire parler un exemple qui conserve, dans sa présentation empirique, un caractère monographique, il convient d'abord d'exposer sommairement les cadres et les méthodes de la recherche historique appliquée aux couches supérieures de la société urbaine, particulièrement en Allemagne. On est en effet en droit de penser qu'une réflexion sur les origines, les modes d'expression et de perpétuation d'une oligarchie dans la société urbaine tardo-médiévale doit s'inscrire dans une recherche plus vaste sur les systèmes de distinction qui »sont bien souvent moins sujets à l'écart qu'on a tendance à le penser«<sup>3</sup>.

## I. Élités et patriciat: aperçus historiographiques et problématiques

### 1. Géographie de la recherche: le paradigme de la ville rhénane et méridionale

En premier lieu, exposer le cas de Francfort-sur-le-Main a pour ambition de contribuer à combler une lacune historiographique, tant il est vrai que la ville du Main n'avait pas joui, jusqu'à une date récente<sup>4</sup>, de l'attention soutenue des chercheurs qui se sont penché sur les groupes dirigeants des villes germaniques aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Comme dans d'autres domaines, ainsi des rapports entre la ville et la noblesse<sup>5</sup>, la recherche sur les couches dirigeantes urbaines s'est intéressée aux »grandes« villes du Sud<sup>6</sup>. C'est le cas pour Nuremberg qui bénéficie en la matière d'une très longue tra-

3 Élisabeth CROUZET-PAVAN, Les élites urbaines: aperçus problématiques (France, Angleterre, Italie) in: Les élites urbaines au Moyen Âge (XXVII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES, Rome 1996), Paris 1997, p. 9-28, ici p. 10.

4 On nous permettra de renvoyer à nos travaux: Pierre MONNET, Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande, Genève 1997. Michael ROTHMANN, Die Frankfurter Messen im Mittelalter, Stuttgart 1998. Felicitas SCHMIEDER vient d'achever un travail d'habilitation sur la vie religieuse et politique de Francfort à la fin du Moyen Âge. Ces trois auteurs ont présenté à l'*Historikertag* de Francfort en 1998 les résultats de leurs recherches dans une section consacrée à l'histoire de la ville. Un numéro spécial de la revue *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst*, à paraître en 2000, reprendra l'ensemble de cette section. Enfin, l'*Historisches Museum* de Francfort présentera à l'automne 2000 une exposition consacrée au patriciat de la ville du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

5 Gerhard PFEIFFER, Nürnberger Patriziat und fränkische Reichsritterschaft, in: *Norica. Beiträge zur Nürnberger Geschichte*, Nürnberg 1961. Josef FLECKENSTEIN, Vom Stadtadel im spätmittelalterlichen Deutschland, in: *Zs. für Siebenbürgische Landeskunde* 4 (1980) p. 1-13. Thomas ZOTZ, Adel, Bürgertum und Turnier in deutschen Städten vom 13. bis 15. Jahrhundert, in: Josef FLECKENSTEIN (dir.), *Das ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, Göttingen 1985, p. 450-499. Rudolf ENDRES, Adel und Patriziat in Oberdeutschland, in: Winfried SCHULZE (dir.), *Ständische Gesellschaft und soziale Mobilität*, München 1988, p. 221-238. Knut SCHULZ, Stadtadel und Bürgertum vornehmlich in oberdeutschen Städten im 15. Jahrhundert, in: *Stadtadel und Bürgertum in den italienischen und deutschen Städten des Spätmittelalters*, Berlin 1991, p. 161-181. Michael DIEFENBACHER, Stadt und Adel. Das Beispiel Nürnberg, in: *Zs. für die Geschichte des Oberrheins* 141 (1993) p. 51-69. Thomas ZOTZ, Adel in der Stadt des deutschen Spätmittelalters. Erscheinungsformen und Verhaltensweisen, in: *ibid.*, p. 22-50. Sur ce thème, voir plus généralement la mise au point de Joseph MORSEL, La noblesse et les villes à la fin du Moyen Âge. Nouvelles perspectives de recherche, in: *Bulletin d'Information de la Mission Historique Française en Allemagne* 32 (1996) p. 33-54.

6 Voir ici la table des matières du recueil dirigé par Hellmuth RÖSSLER, *Deutsches Patriziat 1430-1740*, Limburg a. d. Lahn 1968. Ingrid BATORÍ, *Das Patriziat der deutschen Stadt. Zu den*

dition ancrée dans l'histoire même de la ville et de ses familles jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et fondée sur un état documentaire exceptionnel autorisant aussi bien la monographie familiale<sup>7</sup> que l'étude d'ensemble<sup>8</sup> conçue tant sous un angle économique<sup>9</sup> que politique<sup>10</sup>, jusque dans ses prolongements en termes de mémoire historique ou de mémoire familiale<sup>11</sup>. Augsbourg aussi a récemment fait l'objet d'une étude approfondie<sup>12</sup>, et la Souabe fut et demeure un terrain privilégié pour l'étude des élites urbaines<sup>13</sup>. On peut ici songer aux études classiques menées sur les patriciats de

Forschungsergebnissen über das Patriziat besonders der süddeutschen Städte, in: *Zs. für Stadtgeschichte, Stadtsoziologie und Denkmalpflege* 2 (1975) p. 1–30. Jürgen ELLERMEYER, Sozialgruppen, Selbstverständnis, Vermögen und städtische Verordnungen, in: *Blätter für deutsche Landesgeschichte* 113 (1977) p. 203–275. Carl-Hans HAUPTMEYER, Probleme des Patriziats oberdeutscher Städte vom 14. bis 16. Jahrhundert, in: *Zs. für bayerische Landesgeschichte* 40 (1977) p. 40–58. Ulf DIRLMEIER, Merkmale des sozialen Aufstiegs und der Zuordnung zur Führungsschicht in süddeutschen Städten des Spätmittelalters, in: Hans-Peter BECHT (dir.), *Pforzheim im Mittelalter. Studien zur Geschichte einer landesherrlichen Stadt*, Sigmaringen 1983, p. 77–106.

- 7 Gerhard HIRSCHMANN, *Die Familie Muffel im Mittelalter*, in: *Mitteil. des Vereins für die Geschichte Nürnbergs [MVGN]* 41 (1950) p. 257–392. Theodor AIGN, *Die Ketzer. Ein Nürnberger Handelsherren- und Jerusalempilgergeschlecht*, Neustadt a. d. Aisch 1961. Ludwig GROTE, *Die Tucher. Bildnis einer Patrizierfamilie*, München 1961. Christoph VON IMHOFF, *Die Imhoff. Handelsherren und Kunstliebhaber. Überblick über eine 750 Jahre alte Nürnberger Ratsfamilie*, in: *MVGN* 62 (1975) p. 1–42. Christa SCHAPER, *Die Ratsfamilie Rummel*, in: *MVGN* 68 (1981) p. 76–110.
- 8 Hanns Hubert HOFMANN, *Nobiles Norimbergenses. Beobachtungen zur Struktur der reichsstädtischen Oberschicht*, in: *Zs. für bayerische Landesgeschichte* 28 (1965), p. 114–150. Gerhard HIRSCHMANN, *Das Nürnberger Patriziat*, in: RÖSSLER (dir.), *Deutsches Patriziat* (cit. n. 6) p. 257–276. Kurt SCHALL, *Die Genannten in Nürnberg*, Nürnberg 1971.
- 9 Wolfgang VON STROMER, *Oberdeutsche Hochfinanz 1350–1450*, Wiesbaden 1970 (*Vierteljahrshefte für Sozial- und Wirtschaftsgesch. [= VSWG]*, Beihefte 55–57). Wolfgang VON STROMER, *Reichtum und Ratswürde. Die wirtschaftliche Führungsschicht der Reichsstadt Nürnberg*, in: Herbert HELBIG (dir.), *Führungskräfte der Wirtschaft in Mittelalter und Neuzeit 1350–1850*, Limburg a. d. Lahn 1973, p. 1–50.
- 10 Valentin GROEBNER, *Ratsinteressen, Familieninteressen. Patrizische Konflikte in Nürnberg um 1500*, in: Klaus SCHREINER, Ulrich MEIER (dir.), *Stadtregiment und Bürgerfreiheit. Handlungsspielräume in deutschen und italienischen Städten des Späten Mittelalters und der Frühen Neuzeit*, Göttingen 1994, p. 278–308. Gerhard FOUQUET, *Die Affäre Niklas Muffel. Die Hinrichtung eines Nürnberger Patriziers im Jahre 1469*, in: *VSWG* 83 (1994) p. 459–500.
- 11 Helmut Freiherr HALLER VON HALLERSTEIN, *Nürnberger Geschlechterbücher*, in: *MVGN* 65 (1978) p. 212–235. Martial STAUB, *Memoria im Dienst von Gemeinwohl und Öffentlichkeit. Stiftungspraxis und kultureller Wandel in Nürnberg um 1500*, in: Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Memoria als Kultur*, Göttingen 1995 (Veröffentl. des Max-Planck-Instituts für Geschichte 121), p. 285–334. Martial STAUB, *Zwischen Denkmal und Monument. Nürnberger Geschlechterbücher und das Wissen von der Vergangenheit*, in: *Pirckheimer Jahrbuch für Renaissance- und Humanismusforschung* 15 (2000) p. 83–104.
- 12 Jörg ROGGE, *Für den gemeinen Nutzen: politisches Handeln und Politikverständnis von Rat und Bürgerschaft in Augsburg im Spätmittelalter*, Tübingen 1996. On signalera le catalogue rédigé par Pia Maria GRÜBER, *»Kurweil viel ohn' Maß und Ziel«. Alltag und Festtag auf den Augsburger Monatsbildern der Renaissance*, München 1994.
- 13 Ludwig KLAIBER, *Beiträge zur Wirtschaftspolitik oberschwäbischer Reichsstädte im ausgehenden Mittelalter [Isny, Leutkirch, Memmingen und Ravensburg]*, Stuttgart 1927 (*VSWG*, Beiheft 10). Peter EITEL, *Die oberschwäbischen Reichsstädte im Zeitalter der Zunftherrschaft. Untersuchungen zu ihrer politischen und sozialen Struktur unter besonderer Berücksichtigung der Städte Lindau, Memmingen, Ravensburg und Überlingen*, Stuttgart 1970. Rolf KIESSLING, *Die Stadt und ihr Land: Umlandpolitik, Bürgerbesitz und Wirtschaftsgefüge in Ostschwaben vom 14. bis ins 16. Jahrhundert*, Köln, Weimar, Wien 1989.

Constance<sup>14</sup>, de Hall<sup>15</sup>, de Heilbronn<sup>16</sup>, de Lindau<sup>17</sup>, de Memmingen<sup>18</sup>, de Ravensbourg<sup>19</sup>, de Rottweil<sup>20</sup>. Profitant de cette active recherche, quelques villes suisses ont également été étudiées depuis le sommet de leur corps social, ainsi pour Lucerne<sup>21</sup> et Berne<sup>22</sup>. Il est d'ailleurs significatif de constater que les recherches menées sur le patriciat des villes méridionales allemandes depuis une vingtaine d'années ont bénéficié du profond renouvellement qu'ont connu les études portant sur la noblesse<sup>23</sup>. C'est sous cet angle par exemple que des travaux sont en cours sur la ville de Passau<sup>24</sup>. Toutes les cités de l'Allemagne méridionale sont loin d'être aussi bien couvertes, ainsi de Munich pour laquelle cependant le matériel ne manque pas<sup>25</sup> ou encore de Ratisbonne sur laquelle il reste à écrire<sup>26</sup>. Mais la situation d'ensemble autorise à penser que l'on commence à bien comprendre l'organisation de ces sociétés urbaines proches de l'Italie et emportées par le cours du Danube. Sans quitter la grande moitié méridionale des pays allemands de l'Empire, on se souvient de l'article

- 14 Klaus D. BECHTOLD, *Zunftbürgerschaft und Patriziat. Studien zur Sozialgeschichte der Stadt Konstanz im 14. und 15. Jahrhundert*, Sigmaringen 1981.
- 15 Gerd WUNDER, *Die Bürger von Hall. Sozialgeschichte einer Reichsstadt 1216–1802*, Sigmaringen 1980.
- 16 Alfons SCHAEFER, *Das Heilbronner Patriziat zur Zeit der Geschlechterherrschaft bis 1371*, Heilbronn 1954.
- 17 Alfred Otto STOLZE, *Der Sünfzen zu Lindau. Das Patriziat einer schwäbischen Reichsstadt*, Lindau, Konstanz 1956.
- 18 Raimund EIRICH, *Memmingens Wirtschaft und Patriziat von 1347 bis 1551. Eine wirtschafts- und sozialgeschichtliche Untersuchung über das Memminger Patriziat während der Zunftverfassung*, Weißenhorn 1971.
- 19 Alfons DREHER, *Das Patriziat der Reichsstadt Ravensburg*, Stuttgart 1966.
- 20 Ruth ELBEN, *Das Patriziat der Reichsstadt Rottweil von den Anfängen bis zum Jahre 1550*, Stuttgart 1964.
- 21 Josef KURMANN, *Die politische Führungsschicht in Luzern 1450–1500*, Luzern 1976.
- 22 François DE CAPITANI, *Adel, Bürger und Zünfte im Bern des 15. Jahrhunderts*, Bern 1982. François DE CAPITANI, *Sozialstruktur und Mechanismen der Herrschaft in der spätmittelalterlichen Bern*, in: Rudolf ENDRES (dir.), *Nürnberg und Bern. Zwei Reichsstädte und ihre Landgebiete*, Erlangen 1990, p. 39–48.
- 23 Kurt ANDERMANN, *Studien zur Geschichte des pfälzischen Niederadels im späten Mittelalter. Eine vergleichende Untersuchung an ausgewählten Beispielen*, Speyer 1982. Karl-Heinz SPIESS, *Familie und Verwandtschaft im deutschen Hochadel des Spätmittelalters: 13. bis Anfang des 16. Jahrhunderts*, Stuttgart 1993 (VSWG, Beiheft 111).
- 24 Richard LOIBL, *Passaus Patrizier. Zur Führungsschicht der Bischofs- und Handelsstadt im späten Mittelalter*, in: *Zs. für bayerische Landesgeschichte* 62 (1999) p. 41–98.
- 25 Michael SCHATTENHOFER, *Das Münchner Patriziat*, in: *Zs. für bayerische Landesgeschichte* 38 (1975) p. 877–899. Helmuth STAHLER, *Beiträge zur Geschichte Münchner Bürgergeschlechter im Mittelalter*, in: *Oberbayerisches Archiv* 113 (1990) p. 195–229; 114 (1990) p. 227–281; 116 (1992) p. 115–180; 117/118 (1993–1994) p. 175–260; 120 (1996) p. 211–263; 121 (1997) p. 297–337; 122 (1998) p. 135–218.
- 26 Fritz MORRÉ, *Ratsverfassung und Patriziat in Regensburg bis 1400*, in: *Verhandl. des Hist. Vereins für Oberpfalz und Regensburg* 85 (1935) p. 1–147. Karl BOSL, *Die Sozialstruktur der mittelalterlichen Residenz- und Fernhandelsstadt Regensburg*, München 1966. Berta RITSCHER, *Die Entwicklung der Regensburger Ratsverfassung in der gesellschaftlichen und wirtschaftlichen Struktur der Zeit von 1245–1429*, in: *Verhandl. des Hist. Vereins für Oberpfalz und Regensburg* 114 (1974) p. 7–126; 115 (1975) p. 7–64; 116 (1976) p. 7–110. Johann SCHMUCK, *Ludwig der Bayer und die Reichsstadt Regensburg. Der Kampf um die Stadtherrschaft im späten Mittelalter*, Regensburg 1997.

célèbre que Philippe Dollinger a consacré au patriciat strasbourgeois<sup>27</sup>, enquête élargie aux villes du Rhin supérieur<sup>28</sup>. Le problème a été repris depuis dans une étude plus complète pour Strasbourg<sup>29</sup> et pour les villes du Haut-Rhin<sup>30</sup>. En suivant le Rhin, Cologne, dont le nom est associé au regroupement d'une partie de ses élites dans la *Richerzeche*, a fait l'objet d'une légitime attention<sup>31</sup>, de même que la ville de Trèves<sup>32</sup>.

Dans la moitié septentrionale cette fois, les recherches sur les élites urbaines sont longtemps demeurées tributaires d'un modèle de la ville hanséatique qui secrèterait un type particulier d'élitisme économique, politique et social fortement marqué par l'organisation des affaires dans le monde de la Hanse. Pour la première de ces villes, Lübeck, les études ne manquent pas, suscitées par la question de savoir si l'on peut ou non parler d'un patriciat lübeckois. Le grand historien de la Hanse et de Lübeck, Ahasver von Brandt<sup>33</sup>, avait conclu à l'inexistence d'un patriciat dans cette ville où le commerce, ses risques et ses conjonctures, auraient contraint la couche dirigeante à une ouverture incompatible avec la notion même de patriciat constitué. Sans vouloir assimiler Lübeck au type méridional des villes à patriciat plus serré, les études récentes nuancent l'interdit prononcé par Brandt<sup>34</sup> et dégagent chez les élites de la ville des formes de représentation, de définition et de conscience, une stabilité et une solidité, qui permettent de les comparer aux cercles restreints de supériorité du Sud

- 27 Philippe DOLLINGER, Patriciat noble et patriciat bourgeois au XIV<sup>e</sup> siècle, in: *Revue d'Alsace* 90 (1950-1951) p. 52-82.
- 28 Philippe DOLLINGER, Le patriciat des villes du Rhin supérieur et ses dissensions internes dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, in: *Schweizerische Zs. für Geschichte* 3 (1952) p. 248-258.
- 29 Martin ALIOTH, *Gruppen an der Macht. Zünfte und Patriziat in Straßburg im 14. und 15. Jahrhundert. Untersuchungen zu Verfassung, Wirtschaftsgefüge und Sozialstruktur*, Basel, Frankfurt a. M. 1988.
- 30 Odile KAMMERER, *Entre Vosges et Forêt-Noire: pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein 1250-1350*, thèse d'habilitation soutenue en 1999. Voir du même auteur: Réseaux de villes et conscience urbaine dans l'Oberrhein (milieu XIII<sup>e</sup> siècle-milieu XIV<sup>e</sup> siècle), in: *Francia* 26 (1999) p. 123-175.
- 31 Knut SCHULZ, *Richerzeche, Meliorat und Ministerialität in Köln*, in: Edith ENNEN, Hugo STEHKÄMPER (dir.), *Köln, das Reich und Europa. Abhandlungen über weiträumige Verflechtungen der Stadt Köln in Politik, Recht und Wirtschaft im Mittelalter*, Köln 1971, p. 149-172. Wolfgang HERBORN, *Die politische Führungsschicht der Stadt Köln im Spätmittelalter*, Bonn 1977. Klaus MILITZER, *Führungsschicht und Gemeinde in Köln im 14. Jahrhundert*, in: Wilfried EHBRECHT (dir.), *Städtische Führungsgruppen und Gemeinde in der werdenden Neuzeit*, Köln, Wien 1980, p. 1-24. Günther HIRSCHFELDER, *Die Kölner Handelsbeziehungen im Spätmittelalter*, Köln 1994. Wolfgang SCHMID, *Stifter und Auftraggeber im spätmittelalterlichen Köln*, Köln 1995. Manfred GROTEN, *Köln im 13. Jahrhundert. Gesellschaftlicher Wandel und Verfassungsentwicklung*, Köln, Weimar, Wien 1995.
- 32 Knut SCHULZ, *Ministerialität und Bürgertum in Trier. Untersuchungen zur rechtlichen und sozialen Gliederung der Trierer Bürgerschaft vom ausgehenden bis zum Ende des 14. Jahrhunderts*, Bonn 1968.
- 33 Ahasver VON BRANDT, *Die gesellschaftliche Struktur des spätmittelalterlichen Lübeck*, in: Klaus FRIEDLAND, Rolf SPRANDEL (dir.), *Lübeck, Hanse und Europa. Gedächtnis für Ahasver von Brandt*, Berlin, Wien 1979, p. 209-232.
- 34 Klaus WRIEDT, *Zum Profil der lübischen Führungsgruppe im Spätmittelalter*, in: Antjekathrin GRASSMANN (dir.), *Neue Forschungen zur Geschichte der Hansestadt Lübeck*, Lübeck 1985, p. 41-49.

de l'Allemagne<sup>35</sup>. De manière plus générale, les études récentes consacrées aux élites des villes du Nord de l'Allemagne mettent l'accent sur une organisation et un exercice du pouvoir ainsi que sur des formes d'oligarchisation<sup>36</sup> qui autorisent des comparaisons plus fructueuses avec les cités de l'ensemble méridional<sup>37</sup>. Ce n'est pas là qu'une question de similarité des méthodes employées par les médiévistes, et il se pourrait bien qu'une étude comparée et systématique des élites urbaines renvoie l'image d'une proximité plus grande que prévue des organisations sociales urbaines du Nord et du Sud de l'Allemagne à la fin du Moyen Âge<sup>38</sup>, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'interprétation de la pénétration de la Réforme en ville ici et là<sup>39</sup>. Il est en tout cas relativement étonnant que ce rapprochement n'ait pas donné lieu à une production historiographique récente aussi abondante sur les élites urbaines de l'Allemagne moyenne, un espace précisément à même de vérifier l'hypothèse d'une fluidité des modèles sociaux entre le Nord et le Sud. De ce point de vue, le cas de Francfort-sur-le-Main peut paraître exemplaire. Il est d'ailleurs singulièrement absent (faute de recherches et non par mauvaise volonté de l'auteur) de la synthèse d'Eberhard Isenmann sur la ville allemande de la fin du Moyen Âge dont le panorama, sur la question précise du patriciat urbain, demeure balisé par les trois pôles nurembergeois, colonais et lübeckois<sup>40</sup>. Pour des raisons que peuvent expliquer à la fois l'état des sources et des traditions locales de recherche, Francfort n'a pas été intégrée à ce vaste mouvement historiographique<sup>41</sup> centré sur l'étude des élites urbaines qui a plus généralement laissé de côté le couloir géographique des villes grossièrement comprises entre le Rhin et le Danube.

- 35 Rainer DEMSKI, *Adel und Lübeck: Studien zum Verhältnis zwischen adliger und bürgerlicher Kultur im 13. und 14. Jahrhundert*, Frankfurt a. M. 1996. Sonja DÜNNEBEIL, *Die Lübecker Zirkel-Gesellschaft. Formen der Selbstdarstellung einer städtischen Oberschicht*, Lübeck 1996.
- 36 Heinrich RUETHING, *Hoexter um 1500. Analyse einer Stadtgesellschaft*, Paderborn 1986. Helge STEENWEG, *Göttingen um 1400. Sozialstruktur und Sozialtopographie einer mittelalterlichen Stadt*, Bielefeld 1994.
- 37 Voir ici les contributions publiées dans deux catalogues récents d'exposition: Cord MECKSEPER (dir.), *Stadt im Wandel. Kunst und Kultur des Bürgertums in Norddeutschland 1150–1650*, Stuttgart 1985, 4 vols. et Mathias PUHLE (dir.), *Hanse, Städte, Bünde. Die sächsischen Städte zwischen Elbe und Weser um 1500*, Magdeburg 1996, 2 vols.
- 38 Sur la question des échanges et des comparaisons entre Nord et Sud, voir le recueil édité par Werner PARAVICINI (dir.), *Nord und Süd in der deutschen Geschichte des Mittelalters*, Sigmaringen 1990.
- 39 Bernd MOELLER, *Reichsstadt und Reformation*, Gütersloh 1962.
- 40 Eberhard ISENMANN, *Die deutsche Stadt im Spätmittelalter: 1250–1500*, Stuttgart 1988, p. 268–283.
- 41 Hans KÖRNER, *Frankfurter Patrizier. Historisch-Genealogisches Handbuch der Adeligen Ganerbschaft des Hauses Alten-Limpurg zu Frankfurt am Main*, München 1971. Andreas SCHLUNK, *Stadt ohne Bürger? Eine Untersuchung über die Führungsschichten der Städte Nürnberg, Altenburg und Frankfurt um die Mitte des 13. Jahrhunderts*, in: Uwe BESTMANN, Franz IRSIGLER, J. SCHNEIDER (dir.), *Hochfinanz, Wirtschaftsräume, Innovationen. Fs. für W. von Stromer, Trier, Auenthal* 1987, p. 189–244. Le déficit n'est pas moins grand pour les villes de la Wetterau: Heinz Friedrich FRIEDERICHS, *Herkunft und ständische Zuordnung des Patriziats der wetterauischen Reichsstädte bis zum Ende des Staufertums*, in: *Hessisches Jahrbuch für Landesgeschichte* 9 (1959) p. 37–75, ou pour des espaces proches: Karl E. DEMANDT, *Das Fritzlarer Patriziat im Mittelalter*, in: *Zs. des Vereins für Hessische Geschichte* 68 (1957) p. 95–124.

## 2. Questions de stratification sociale et de définition de la ville médiévale

Occasion sera naturellement donnée de revenir sur le cas précis francfortois, mais cette remarque sur la répartition des points forts de la recherche urbaine, et plus spécialement de l'étude des élites citadines, permet de mettre en exergue le rôle qu'a pu jouer ce que l'on pourrait appeler le paradigme de la ville méridionale allemande entre les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Laissons de côté le cas nurembergeois, longtemps érigé en modèle, mais dont on a fini par penser qu'il faisait un peu figure d'exception pour l'Allemagne (un peu comme l'Italie est plutôt l'exception que le modèle pour le reste de l'Occident médiéval). Si l'on s'en tient à l'abondance des études consacrées, comme on l'a vu, à l'espace souabe, force est de constater qu'il y eut là une école active, conduite dans ses approches par la *Sozialgeschichte* de Karl Bosl<sup>42</sup> et par les travaux pionniers d'Erich Maschke<sup>43</sup> en partie influencé par la théorie wébérienne de la ville occidentale médiévale<sup>44</sup> et des modes de domination qu'y secrètent les patriens par le prestige, la cooptation et la disponibilité. Les recherches d'Erich Maschke s'inscrivaient très bien dans le courant dominant des études urbaines allemandes (mais de l'Ouest ...) mêlant à la fois une histoire économique et sociale sérielle et quantitative (comme en France) et une histoire toujours aussi dynamique (cette fois bien plus qu'en France au même moment) des institutions et du droit urbains. Par ses études sur les couches inférieures, moyennes et supérieures de la société urbaine, Erich Maschke a donné à toute une génération d'historiens les notions et les méthodes d'approche d'une société urbaine que l'on pouvait diviser en strates sociologiquement définissables. De la sorte, c'était en grande partie la vision par trop »économiste« de la ville médiévale imposée par Hans Planitz<sup>45</sup>, et relayée en

42 Karl BOSL, Frühformen der Gesellschaft im mittelalterlichen Europa. Ausgewählte Beiträge zu einer Strukturanalyse der mittelalterlichen Welt, München 1964; Die Gesellschaft in der Geschichte des Mittelalters, Göttingen 1966; Die Grundlagen der modernen Gesellschaft im Mittelalter. Eine deutsche Gesellschaftsgeschichte des Mittelalters, Stuttgart 1972; Gesellschaft im Aufbruch: die Welt des Mittelalters und ihre Menschen, Regensburg 1991.

43 On recourra par commodité au recueil de ses articles paru sous le titre Städte und Menschen. Beiträge zur Geschichte der Stadt, der Wirtschaft und der Gesellschaft, Wiesbaden 1980 (VSWG, Beiheft 68). On y trouvera: Verfassung und soziale Kräfte in der deutschen Stadt des späten Mittelalters, vornehmlich in Oberdeutschland, p. 170–274 (accessible en français sous le titre: Continuité sociale et histoire urbaine médiévale, in: Annales E.S.C. 15, 1960, p. 936–948); Die Unterschichten der mittelalterlichen Städte Deutschlands, p. 306–380; Die Schichtung der mittelalterlichen Stadtbevölkerung Deutschlands als Problem der Forschung, p. 157–169. Voir également Mittelschichten in deutschen Städten des Mittelalters, in: Erich MASCHKE, Jürgen SYDOW (dir.), Städtische Mittelschichten, Stuttgart 1972, p. 1–31. Se reporter enfin à sa contribution Soziale Gruppen in der deutschen Stadt des späten Mittelalters, in: Karl STACKMANN, Josef FLECKENSTEIN (dir.), Über Bürger, Stadt und städtische Literatur im Spätmittelalter, Göttingen 1980, p. 127–145.

44 Christian MEIER (dir.), Die okzidentale Stadt nach Max Weber. Zum Problem der Zugehörigkeit in Antike und Mittelalter, München 1994 (Hist. Zs., N.F. 17), en particulier la contribution d'Otto Gerhard OEXLE, Kulturwissenschaftliche Reflexionen über soziale Gruppen in der mittelalterlichen Gesellschaft: Tönnies, Simmel, Durkheim und Max Weber, p. 115–157.

45 Hans PLANITZ, Die deutsche Stadt im Mittelalter. Von der Römerzeit bis zu den Zunftkämpfen, Graz 1954. Et plus précisément sur cette question, du même auteur: Studien zur Rechtsgeschichte des städtischen Patriziats, in: Mitteil. des Instituts für österr. Geschichtsforschung 58 (1950) p. 317–335.



certains aspects par Edith Ennen<sup>46</sup>, qui s'en trouvait renouvelée. Sur la question particulière des couches supérieures, les travaux de Maschke ont d'une part mis en lumière l'importance du rôle de la ministérialité dans la formation des élites, interprétation amplifiée et confirmée par les recherches de Knut Schulz<sup>47</sup> et de Tadeusz Roslanowski<sup>48</sup> sur les villes rhénanes, et conclu d'autre part à l'existence d'un noyau patricien dont la domination n'a pas été remise en cause par la diversité des organisations institutionnelles et juridiques des villes allemandes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les prolongements de cette stratification, qui a non seulement insisté sur les effets de mobilité et de passage d'une couche à l'autre mais également ouvert la voie à un rapprochement entre ville et noblesse et à un réajustement consécutif des relations ville-campagne, ont été très fructueux, depuis les analyses de niveaux de fortune<sup>49</sup> jusqu'à l'observation de la socio-topographie urbaine<sup>50</sup>. Sur la question plus précise des élites patriciennes, Erich Maschke s'était toutefois gardé en son temps d'une trop grande causalité entre ministérialité et élites bourgeoises, ce que Josef Fleckenstein avait bien montré à partir des exemples plus septentrionaux de Hildesheim et de Brunswick en introduisant la question de la chevalerie urbaine<sup>51</sup>. Mais les discussions sur la théorie de la ministérialité comme facteur explicatif de la formation des élites urbaines allemandes à la fin du Moyen Âge, tout comme les débats qui les avaient précédées sur la théorie de la marchandise et des marchands, ont bien montré le rôle central que la ville rhéno-méridionale a pu tenir dans cette historiographie. Peut-être faut-il chercher derrière ce paradigme privilégiant un grand Sud-Sud-Ouest une image latente de la ville médiévale et de sa société chez les historiens allemands d'après-guerre. Travailler sur les élites de Nuremberg, d'Augsbourg, de Cologne et des cités voisines, c'était travailler sur les premières villes historiques des pays germaniques, têtes de pont d'une urbanisation se répandant depuis l'Ouest et le Sud. C'était aussi privilégier des villes, en l'occurrence celles du Sud, bâtissant leur autonomie dans un rapport de proximité avec un roi-empereur en butte aux pouvoirs territoriaux. C'était également choisir des cités expérimentant à travers les ligues urbaines les premières formes d'un prétendu fédéralisme bourgeois. C'était

46 Edith ENNEN, *Frühgeschichte der europäischen Stadt*, Bonn 1953; *Die europäische Stadt des Mittelalters*, Göttingen 1972.

47 Voir note 32 et la référence de ses travaux sur Trèves.

48 Tadeusz ROSLANOWSKI, *Recherches sur la vie urbaine et en particulier sur le patriciat dans les villes de la moyenne Rhénanie septentrionale, fin du XI<sup>e</sup>—début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Varsovie 1964.

49 On se contentera d'évoquer ici les travaux d'Ulf DIRLMEIER, *Untersuchungen zu Einkommensverhältnissen und Lebenshaltungskosten in oberdeutschen Städten des Spätmittelalters (Mitte 14. bis Anfang 16. Jh.)*, Heidelberg 1978.

50 Bonnes mises au point bibliographiques et historiographiques par Hans-Christoph RUBLACK, *Probleme der Sozialtopographie der Stadt im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit*, in: Wilfried EHBRECHT (dir.), *Voraussetzungen und Methoden geschichtlicher Städteforschung*, Köln, Wien 1979, p. 177–193 et par Dietrich DENECKE, *Sozialtopographie und sozialräumliche Gliederung der spätmittelalterlichen Stadt. Problemstellungen, Methoden- und Betrachtungsweisen der historischen Wirtschafts- und Sozialgeographie*, in: STACKMANN, FLECKENSTEIN (cit. n. 43) p. 161–202. Winfried SCHICH, *Würzburg im Mittelalter. Studien zum Verhältnis von Topographie und Bevölkerungsstruktur*, Köln, Wien 1977.

51 Josef FLECKENSTEIN, *Ministerialität und Stadtherrschaft. Ein Beitrag zu ihrem Verhältnis am Beispiel von Hildesheim und Braunschweig*, in: Kurt-Ulrich JAESCHKE, Reinhard WENSKUS (dir.), *Fs. für Helmut Beumann zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen 1977, p. 349–364.

enfin retenir des centres économiques alliant la production, le commerce et le crédit, et désigner des villes par lesquelles passaient la modernité italienne de la renaissance culturelle et du droit romain. Il y avait donc là comme le modèle idéal d'un patriciat érigé en intermédiaire entre le seigneur et la ville, en passeur de tous les renouveaux.

### 3. *Quelques tendances récentes de la recherche*

Sans complètement briser ces idoles, les recherches récentes sur les élites urbaines ont insisté sur des points complémentaires. Tout d'abord, les études sont sorties d'un cloisonnement géographique qui avait longtemps habitué à travailler au sein d'espaces réputés homogènes et assurant les cadres presque naturels d'une comparaison entre élites réputées apparentées, étude qui n'était pas toujours consciente que cette géographie reprenait plus ou moins les contours de régions dessinées par ce que les juristes avaient appelé des «familles» de droits urbains dont le substrat demeurait en partie fondé sur une approche encore marquée par les grands ensembles ethniques. Les comparaisons actuellement menées opèrent par plus large rayon et réunissent plus souvent qu'avant le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest: l'organisation des élites reflète bien un système social urbain complet dont les caractères apparaissent souvent bien plus par comparaison ou par opposition avec des cités plus lointaines<sup>52</sup>.

On tend également aujourd'hui à observer la porosité sociale plus qu'à tracer des frontières imperméables et l'on s'attache à chercher les ouvertures des élites patri-ciennes en direction des métiers d'une part, de la noblesse et du plat pays de l'autre. L'idée de couche est ainsi enrichie par celle de réseaux et de relations entre familles et individus<sup>53</sup>. C'est ainsi que l'on a pu mesurer la grande complexité de la recherche par les élites de leur propre légitimité et leur souci du consensus politique et social. Dans le même temps, une attention plus grande a été accordée aux oppositions qui traversaient le groupe dirigeant, non seulement en termes de factions et de partis, mais aussi de concurrence et de corruption dont le procès politique est un élément qui met à jour l'honneur exacerbé de ces Grands. On semble aussi avoir renoncé à l'idée d'une ligne continue de développement social et économique pour placer au centre des réflexions la diversité des origines et des modes d'ascension. Peut-être

52 Pour citer des entreprises comparables en histoire moderne, on rappellera l'étude que Peter BURKE a consacrée aux élites de Venise et Amsterdam (*Venice and Amsterdam. A Study of Seventeenth-Century Elites*, Cambridge 1988) et celle de Alexander F. COWAN sur les patriciats de Lübeck et Venise (*The Urban Patriciate: Lübeck and Venice 1580–1700*, Köln, Wien 1986). D'autre part, un recueil paru en 1985 s'attachait à dégager les points de comparaison possibles entre les villes du Nord de l'Allemagne et celles des Pays-Bas: Heinz SCHILLING, Herman DIEDERIKS (dir.), *Bürgerliche Eliten in den Niederlanden und in Nordwest-Deutschland*, Köln, Wien 1985. On signalera à cet endroit que l'une des motivations initiales de la présente mise au point était l'ambition d'un double article comparatif consacré aux élites de Francfort et de Leyde (voir l'ouvrage du co-auteur d'abord prévu Hanno BRAND, *Over macht en overwicht. Stedelijke elites in Leiden [1420–1510]*, Leuven 1996. Voir également du même auteur: *Urban policy or personal government: the involvement of the urban elite in the economy of Leiden at the end of the Middle Ages*, in: Herman DIEDERIKS, Paul HOHENBERG, Michael WAGENAAR [dir.], *Economic Policy in Europe since the Late Middle Ages. The Visible Hand and the Fortune of Cities*, Leicester, London, New York 1992, p. 17–34).

53 Jürgen ELLERMEYER, «Schichtung» und «Sozialstruktur» in spätmittelalterlichen Städten. Zur Verwendbarkeit sozialwissenschaftlicher Kategorien in historischer Forschung, in: *Geschichte und Gesellschaft. Zs. für historische Sozialwissenschaft* 6 (1980) p. 125–149.

parce que la sociologie contemporaine a récemment travaillé sur les notions de capital culturel et symbolique, les modes de représentation et de transmission de la domination ont recueilli une attention plus soutenue dans les dernières années, l'accent se plaçant sur la discipline sociale et la discipline conjointe des mœurs. Mais la question demeure de savoir alors quel modèle est suivi et le problème de la réception par les élites urbaines d'une culture nobiliaire et courtoise fait l'objet d'appréciations encore divergentes: que les patriciats urbains n'aient pas puisé en ville même les modèles culturels de leur domination et de leur représentation paraît une évidence. Mais il semble non moins évident que ces mêmes modèles, empruntés essentiellement au registre d'une culture chevaleresque et courtoise, ont désormais besoin de la ville et du théâtre urbain pour exister et s'enrichir.

À suivre ces évolutions très sommairement caractérisées de la recherche, on demeure frappé par la diversité des approches adoptées pour saisir les élites et en même temps par le constat selon lequel seul le croisement des perspectives et des sources peut susciter le moins d'erreurs. On sait en effet bien mieux faire le départ entre les critères de condition et les critères de définition des élites, entre d'un côté la richesse nécessaire mais non point suffisante (car d'autres y ont accès, à tout moment) et, de l'autre, la supériorité sociale donnant accès au pouvoir de commande et tournée vers les critères de naissance et de légitimité. Dans cette recherche des critères constitutifs de définition, le patriciat est globalement conçu comme un état social-politique doté d'un honneur social-politique qui peut s'apparenter à celui de la noblesse (ce qui ne veut pas dire que le patriciat urbain veut gouverner la ville comme le ferait la noblesse ...). Cela fait bien comprendre que la naissance et le mariage se trouvent au centre de ce prestige et suscitent des productions adéquates de mémoire, mais d'une mémoire qui soit intégratrice car les élites urbaines, pour ne point mourir, ont besoin du renouvellement démographique par l'alliance. Cette opération de sélection des critères par l'historien oblige toujours à mêler démarche empirique, démarche conceptuelle et analyse des discours. Elle l'oblige surtout à faire des choix entre deux approches globales, selon que l'on opte pour une histoire des fonctions ou pour une histoire des valeurs.

La première voie repose, pour faire bref, sur l'idée selon laquelle toute société humaine organisée doit régler, pour survivre, le problème de la domination et de la conduite du pouvoir. Ce qui compte alors, ce qui constitue le groupe dirigeant, se mesure à l'aune de l'efficacité et de la performance. C'est donc par la maîtrise des fonctions que se fonde et se perpétue la domination. La seconde voie met l'accent sur le pouvoir lié au prestige, sur la conduite dotée d'un charisme qui donne à la notion d'élite un caractère éthique-politique: il s'agit alors de vivre pour la politique et non de la politique, le processus d'oligarchisation s'articulant autour de la manifestation des valeurs du groupe orienté lui-même vers la monopolisation du Bien Commun. Il n'y a pas opposition complète entre ces deux voies: le modèle fonctionnel n'exclut pas par exemple que les élites aient eu en tête l'idéal du Bien Commun. De tels rapprochements peuvent-ils donner naissance à une troisième voie? On peut imaginer que, tirant des éléments d'analyse et d'interprétation des deux premières<sup>54</sup>, cette voie

54 Un recueil récent de contributions sur la question: Claude PETITFRÈRE (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Tours 1999, reflète bien

produise une interprétation, une qualification et une définition des élites adaptées à chaque système urbain. Mesurant le danger de dispersion qui pourrait en résulter, une partie de la recherche actuelle tente de classer les résultats et les approches en définissant des cercles de domination<sup>55</sup>. Le premier cercle englobant serait celui d'une couche supérieure dans laquelle entreraient les détenteurs de la richesse, du prestige et de la domination politique. On se situe alors au sein de cette couche selon la part d'additions ou de densité des trois éléments mentionnés considérés comme nécessaires et non point suffisants. Nous aurions là les maîtres potentiels de la cité. Il est raisonnable de penser que l'on peut repérer une telle couche dans toutes les villes, presque sans égard à leur taille. Au second degré, les membres de cette couche supérieure qui détiennent en outre les positions et les fonctions politiques d'influence et de décision constituent l'élite à proprement parler: nous entrons là dans le monde des choix et des intérêts, condition d'appréciation d'un patriciat de fait car l'on imagine mal un patricien qui ne siège pas au Conseil, ne serait-ce que temporairement et par allié ou familial interposé. Mais suffit-il de trouver des patriciens pour avoir un patriciat? Le troisième cercle de la domination, celui de la couche proprement dirigeante, rassemblerait alors les membres de l'élite appartenant à un cercle restreint, aux conditions d'accès définies, exerçant le pouvoir pour durer. Nous entrons là dans la sphère des privilèges du pouvoir liés à la fixation des normes et de l'institutionnalité de ce pouvoir. Par ce biais, le cercle dirigeant crée son identité et renvoie l'image d'un groupe habilité à gouverner (conception fortement liée à la définition de la ville médiévale comme communauté de droits et de privilèges où l'important est bien de gouverner ...). Il nous semble que c'est le passage du deuxième au troisième cercle qui pose véritablement la question du patriciat car cette transition engage une idée de densité de pouvoir, de masse critique, de frontière qui inclut et exclut (rendant ainsi possible l'explication des conflits au sein des élites).

Une autre caractéristique des productions actuelles sur les élites urbaines réside dans le constat suivant lequel il ne semble pas encore possible de vraiment dépasser la synthèse aujourd'hui réalisée entre les deux anciennes théories explicatives de la formation des couches supérieures, la première qui privilégiait l'élément marchand et la seconde l'élément ministériel. Il paraît généralement admis que l'opposition entre marchand-artisan et ministériel-chevalier (qui repose sur une certaine vision de l'opposition entre libres et non-libres) se révèle trop réductrice et chacun s'accorde à reconnaître la diversité des origines des élites depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (c'est-à-dire le temps de formation des communes, n'oublions pas ce parallèle chronologique). Cette diversité présente en effet le grand avantage de laisser ouvertes les options d'oligarchisation selon chaque ville et de rendre compte d'autre part des conflits et des disparités relevés au sein même des couches dirigeantes. Les débats d'interprétation ont donc changé d'objets et portent au moins sur deux points. Il s'agit tout d'abord de savoir si l'origine sociale des élites peut expliquer l'évolution institution-

ce mélange des approches en distinguant trois chapitres d'analyse: Les processus de formation, pérennisation ou remplacement du patriciat; Instrumentalisation et légitimation du pouvoir patricien; Le patriciat en représentation, représentation du patriciat.

55 Voir ici Ingrid BATORF, Erdmann WEYRAUCH (dir.), *Die bürgerliche Elite der Stadt Kitzingen*, Stuttgart 1982 et en particulier le chapitre «Zum Studium historischer Eliten» par Erdmann WEYRAUCH, p. 205-218.

nelle et juridique du gouvernement urbain ou bien si l'organisation politique revêt une certaine autonomie et n'a finalement qu'une influence limitée sur les modes de domination des élites (le patriciat étant loin d'être parvenu, à de rares exceptions près, à monopoliser le pouvoir et surtout ses bases légitimes, celles du droit de bourgeoisie, dans la ville tardo-médiévale). La question se pose ensuite de l'ouverture ou de la fermeture de ces cercles d'élite, et donc du renouvellement et des modes d'ascension, problèmes liés en fait au mariage et à la naissance, mais aussi à l'étranger en ville. Car ce qui est en jeu n'est rien moins que la naissance probable vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'une nouvelle couche sociale étroite et fermée, tendant à former un état propre, un *Stand*<sup>56</sup>, notion qui réintroduit plus que ne le fait celle de couche l'idée de la naissance et de l'origine.

Or, c'est bien une telle connotation que comporte finalement le terme tout anachronique de patriciat dont l'emploi traduit le souci des historiens de suivre la manière dont les maîtres de la cité, dans leur entreprise d'auto-légitimation, ont voulu transformer l'état de fait en état de droit, à créer de l'ancien à partir du relativement neuf: quand, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le nurembergeois Christoph Scheurl emploie pour la première fois le terme de *patricii*, c'est aussi parce que, souhaitant nommer la noblesse urbaine, proprement urbaine, il ne pouvait ou ne voulait pas dire *nobiles* ... C'est une connotation un peu semblable que l'on retrouve, cette fois un peu plus tôt, sous la plume d'un chroniqueur de Francfort, Bernhard Rohrbach, qui dans son livre de famille rédigé vers 1478–1480, parle des vieux lignages de la ville en employant le terme de »patriarches«<sup>57</sup>. Patriciat, terme anachronique certes, mais qui soulève la question très actuelle des modes de formation des groupes sociaux dans la société médiévale. En troisième lieu, mais ce point est lié au précédent, il semble toutefois qu'aucun consensus ne se dégage encore sur la meilleure manière de dénommer ces élites: patriciat, groupes au pouvoir, couches dirigeantes, cercles gouvernants ... Ce consensus est-il d'ailleurs nécessaire et souhaitable? N'oublions pas que les contemporains ont eu à cœur d'utiliser une large palette de termes pour désigner leurs Meilleurs: parfois *burger*, c'est-à-dire tout simplement bourgeois, ou bien plus classiquement *majores*, *meliores*, *optimi*, *honorabiliores*, *sapientiores*, *prudentes*, *discreti*, *wisesten* (les très sages), *witigsten* (les plus importants), *geschlechter* (les lignages), *genannten* (les nommés), *müßiggänger* (les oisifs), *gude lute* (les bons hommes), *erbmänner* (les héritiers) ...<sup>58</sup>. Quant aux intéressés, car les auteurs de traités des états et conditions dans les villes allemandes de la fin du Moyen Âge appartenaient pour la plupart au groupe des dominants, ils démontraient une perception claire et variée des composantes de la supériorité. Qu'il s'agisse du *Tractatus de civitate Ulmensi* du dominicain Felix Faber (1488) pour la ville d'Ulm ou bien des

56 Ce n'est pas un hasard que cette question soit posée par un spécialiste de l'histoire anthropologique de la famille: Michael MITTERAUER, *Probleme der Stratifikation in mittelalterlichen Gesellschaftssystemen*, in: Jürgen KOCKA (dir.), *Theorien in der Praxis des Historikers. Forschungsbeispiele und ihre Diskussion*, Göttingen 1977, p. 13–43.

57 Fol. 9 de la *Stirps* de Bernhard Rohrbach, Stadtarchiv Frankfurt a. M. Voir MONNET, *Les Rohrbach* (cit. n. 4) p. 193.

58 Pierre MONNET, *Doit-on encore parler de patriciat (dans les villes allemandes de la fin du Moyen Âge)?*, in: *Bulletin d'Information de la Mission Historique Française en Allemagne* 32 (1996) p. 54–66, ici p. 57.

réflexions de Conrad Celtis (entre 1495 et 1502) et de Christoph Scheurl (1516) pour Nuremberg, ou encore de celles de Diebold Schilling, Thüring Frickart, Niklaus von Diesbach et Peter Kistler pour Berne, on demeure étonné de voir combien, sous leur plume, la notion de groupe supérieur et dirigeant était riche et variée<sup>59</sup>. Toutes les composantes de la domination recensées dans leurs livres de bonne conduite et de recettes pour une ascension réussie – c'est-à-dire l'origine, l'honneur, le mariage, l'exercice du pouvoir, la propriété, le métier, le prestige et la vie sociale – ne sont pas seulement conçues comme des facteurs objectifs ou de froides mesures, mais se révèlent chargées de valeurs et de symboles, et à ce titre éminemment mouvantes et fluides. On le voit, la conscience de la supériorité renforce encore la position dominante. Il se peut bien qu'érigée en système et en «vision du monde», cette conscience-là forme une des bases de l'être patricien qui ne considère pas richesse et pouvoir comme des valeurs en soi ou des buts à atteindre, mais comme les moyens de concrétisation et de perpétuation d'une domination. Il y a donc fort à parier que les historiens auront autant de mal à s'accorder sur une définition des élites urbaines qu'ils ont de difficulté à s'accorder sur une définition de la ville médiévale<sup>60</sup>. Et justement, on doit considérer, comme l'avait pressenti Max Weber, que la définition des unes et la définition de l'autre sont étroitement liées, car la question du patriciat renvoie à celle de l'organisation institutionnelle et juridique de la ville<sup>61</sup> et aux possibilités d'ascension que ménage son organisation sociale<sup>62</sup>.

## II. Les élites de Francfort entre ville et Empire

À côté de Nuremberg, Francfort est vraisemblablement une des villes qui présentent le plus spécifiquement dans la période un régime politique fortement dominé par un groupe restreint de familles dont les pères, fils, oncles, neveux et beaux-frères tiennent ensemble les rouages principaux de la politique intérieure et extérieure, veillent au bon déroulement des foires, des diètes et des élections royales, et entretiennent avec le souverain des relations fondées sur une réciprocité de services. Il convient aussitôt d'ajouter que bien des signes témoignent de la conscience fortement partagée dans ce milieu d'une telle domination.

59 DIRLMEIER, Merkmale (cit. n. 6).

60 Carl-Hans HAUPTMEYER, Vor- und Frühformen des Patriziats mitteleuropäischer Städte. Theorien zur Patriziatentstehung, in: Die alte Stadt. Zs. für Stadtgeschichte, Stadtsoziologie und Denkmalpflege 6 (1979) p. 1–20.

61 Gerhard DILCHER, Bürgerrecht und Stadtverfassung im europäischen Mittelalter, Köln, Weimar, Wien 1996. ID., Die stadtbürgerliche Gesellschaft und die Verrechtlichung der Lebensbeziehungen im Wandlungsprozeß zwischen Mittelalter und Neuzeit, in: Hartmut BOOCKMANN et alii (dir.), Recht und Verfassung im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit I, Göttingen 1998, p. 93–114 et toujours de Gerhard DILCHER avec Karl S. BADER, Deutsche Rechtsgeschichte. Land und Stadt – Bürger und Bauer im alten Europa, Berlin 1999, en particulier le chapitre Die Rechtsgeschichte der Stadt, p. 251–827.

62 Jürgen MIETHKE, Klaus SCHREINER (dir.), Sozialer Wandel im Mittelalter. Wahrnehmungsformen, Erklärungsmuster, Regelungsmechanismen, Sigmaringen 1994, en particulier la contribution d'Otto Gerhard OEXLE, «Die Statik ist ein Grundzug des mittelalterlichen Bewußtseins». Die Wahrnehmung sozialen Wandels im Denken des Mittelalters und das Problem ihrer Deutung, p. 45–72.

Avant d'observer certains des aspects les plus spectaculaires de cette domination, la question des origines d'une couche dirigeante urbaine ne manque pas de devoir se poser. Le problème des origines en histoire est toujours délicat à résoudre, particulièrement en matière sociale. Il est certain que le groupe des ministériaux du roi a joué à Francfort un rôle important, particulièrement au XIII<sup>e</sup> siècle, en raison du statut même de la ville dépendant du roi, et de l'activité de son avoué et de son écoutête tous deux entourés d'officiers et de serviteurs. Une des particularités tient ici au fait que ces ministériaux ne se sont pas tenus à l'écart de la ville mais y ont résidé, particulièrement à Sachsenhausen sur la rive gauche du Main et, sur la rive droite cette fois, en plein centre, dans le complexe du Saalhof près du futur Hôtel de ville. Cette implantation en ville dura bien au-delà de la fin des Staufen et demeura effective, c'est-à-dire associée à un véritable pouvoir politique, jusque dans les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. À Francfort, l'écouterie elle-même fut longtemps aux mains des familles de ministériaux d'Empire. L'importance de cette ministérialité d'origine était ici renforcée par l'étroitesse des liens qui unissaient Francfort à d'autres villes royales des environs, particulièrement les cités de Wetzlar, Friedberg et Gelnhausen qui formèrent à partir de 1285 et peut-être dès 1275 avec Francfort une des premières ligues urbaines, celle dite de la Wetterau, et entre lesquelles non seulement circulaient mais s'apparentaient les groupes familiaux dominants des ministériaux du roi et de ses représentants. Or, cette géographie politique des voisinages au sein d'un espace dit de «proximité» avec le pouvoir royal jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, s'est rapidement doublée d'une géographie économique qui en a suivi les grands axes. On voit ainsi croître depuis le XIII<sup>e</sup> siècle des familles de marchands influents que l'on retrouve dans plusieurs des cités nommées car ces villes formaient comme autant de points aisés de contrôle et d'accès aux foires de Francfort qu'un privilège de Frédéric II consolide en leur apportant la protection royale par privilège de 1240. C'est vraisemblablement dans cette constellation formée par le groupe des villes royales de la Wetterau d'un côté et la mise en place d'un réseau d'échanges tourné précocement vers les foires de Francfort de l'autre que l'on peut trouver la raison de la faible place occupée par la noblesse dans la formation du patriat francfortois. Il n'est pas interdit de voir là l'une des raisons pour lesquelles la charge d'écouterie royal tomba assez facilement aux mains du Commun des bourgeois entre 1366 et 1372, en dépit des menées de la noblesse territoriale voisine, à commencer par les comtes de Hanau, lesquels ne disposaient pas en ville même de relais suffisants pour appuyer leur politique. Quoi qu'il en soit, on peut raisonnablement penser que les ministériaux, surtout après 1250 quand l'effondrement des Staufen ne permettait plus aux premiers de s'appuyer sur un pouvoir royal actif et assuré de la durée, ont effectué un mouvement de rapprochement avec les marchands de la cité qui étaient déjà attestés depuis le XII<sup>e</sup> siècle comme les pourvoyeurs de biens et d'argent de la *Pfalz* royale. Ce rapprochement ne doit pas être interprété comme un mouvement unilatéral (au risque de donner implicitement raison à une vision de la ville des

63 Fred SCHWIND, Beobachtungen zur Lage der nachstauischen Ministerialität in der Wetterau und am nördlichen Oberrhein, in: Bernhard DIESTELKAMP (dir.), Beiträge zum spätmittelalterlichen Städtewesen, Köln, Wien 1982, p. 72-93. Elsbeth ORTH, Freiheit und Stadt: Der Fall Frankfurt, in: Johannes FRIED (dir.), Die abendländische Freiheit vom 10. zum 14. Jahrhundert, Sigmaringen 1991, p. 435-460.

XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles comme siège d'une bourgeoisie marchande conquérante attirant à elle les anciennes élites en déclin ...), mais a dû s'opérer de plusieurs manières: inter-mariages sans doute mais aussi diversification des activités et des patrimoines qui permirent à un lignage de ministériaux, profitant des libertés peu à peu accordées aux *cives* de Francfort en matière de contrats et d'échanges et sans renoncer à leurs possessions et à leur ancrage dans le pays environnant, de se livrer aux activités générées par les privilèges de foire<sup>64</sup>. C'est en tant qu'hommes de la ville et bénéficiaires dans la cité de Francfort des libertés du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut imaginer une partie de ces ministériaux libres de commercer et rencontrant ainsi les intérêts des marchands que l'on retrouve parmi les familles d'échevins au même moment. Ce n'est qu'une fois atteint un certain degré d'amalgame entre une partie des ministériaux et la marchandise que l'élite du XIII<sup>e</sup> siècle semble se scinder en deux ensembles: un élément de plus en plus impliqué dans les affaires et le pouvoir urbain des *consules* d'un côté et l'autre partie constituée de *milites* détenteurs de fiefs aux alentours. On peut tout à fait souscrire sur ce point aux conclusions avancées par Elsbeth Orth quant à la différence de logique et d'intérêt des deux groupes ne poursuivant plus les mêmes objectifs de paix et de droit en ville même<sup>65</sup>. Quant à l'importance précoce de l'élément marchand dans le milieu des échevins, elle se remarque à plusieurs signes. Tout d'abord, il faut rappeler qu'un marché annuel était attesté à Francfort depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et que la circulation monétaire avait été activée par les frappes d'atelier dès les années 1170. Il convient aussi de redire que le privilège de foire octroyé par Frédéric II en 1240 a été suscité par la demande qu'exprimèrent les citadins, et parmi eux les marchands, puisque le texte répond en quelque sorte à la question de savoir qui, parmi les communautés de marchands extérieurs, pouvait ou ne pouvait pas bénéficier de la protection royale pour se rendre aux foires. D'une certaine manière, c'est donc déjà de la ville même, et en fonction des intérêts du marché, que provient ce souci d'organisation économique. On rappellera qu'un an après l'octroi de 1240, Francfort se trouve être la ville la plus imposée de l'Empire à en croire le matricule fiscal de 1241, une position sans aucun doute due à la bonne marche du commerce. On peut également percevoir l'importance de la logique des affaires dans le corps de ville en constitution à la manière dont les représentants de l'*universitas civium* ont obtenu du roi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle qu'une des premières libertés garanties concerne l'égalité d'un père et d'un fils émancipé de conduire des affaires de commerce, ce qui signifie qu'en quittant la maison de son père, un jeune homme pouvait poursuivre et étendre l'activité marchande paternelle en jouissant des mêmes droits et des mêmes protections accordés aux bourgeois de Francfort. C'est donc dès l'origine, semble-t-il, que les privilèges et les libertés (d'où sortiront les institutions urbaines et finalement la politique du Conseil) ont été marqués de l'empreinte économique. La constitution de l'élite dirigeante de Francfort en fut marquée bien au-delà de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

64 Heinz Friedrich FRIEDERICHS, Herrkunft und ständische Zuordnung des Patriziats der wetterauischen Reichsstädte bis zum Ende des Staufertums, in: Hessisches Jahrbuch für Landesgeschichte 9 (1959) p. 37–75. SCHLUNK, Stadt ohne Bürger? (cit. n. 41).

65 Elsbeth ORTH, Frankfurt am Main im Früh- und Hochmittelalter, in: Frankfurt am Main. Die Geschichte der Stadt in neun Beiträgen, Sigmaringen 1991, p. 9–52, ici p. 44–50.



### 1. *La domination politique*

À Francfort, l'existence d'élites constituées en une société réglée, codifiée et d'accès limité est associée au nom du cercle dit de l'Alt-Limpurg, fondé, d'après la copie d'un acte sujet à interprétation, en 1357. La seule étude monographique qui lui ait été consacrée<sup>66</sup> est représentative d'une historiographie qui voyait dans la ville médiévale un corps étranger à la société féodale. À l'origine de l'Alt-Limpurg, d'après cette étude, se tiendrait une couche supérieure formée par le groupe des ministériaux locaux du roi et augmentée par des ministériaux des environs (principalement des autres cités de la Wetterau) auxquels se seraient agrégés des nobles ruraux. Aux yeux de l'auteur, le patriciat francfortois est essentiellement non noble et, pour une part importante, d'origine rurale.

Outre que, comme nous l'avons vu, bien des signes militent en faveur d'une origine plus diversifiée de l'élite francfortoise, la chronologie même d'un tel acte de naissance appelle plusieurs remarques. Tout d'abord, si l'on s'accorde à dater de 1357 les débuts du premier regroupement fermé du groupe dominant de la ville (car il y en aura d'autres), il convient de reconnaître que sa constitution intervient dans un contexte particulier qui fut tout d'abord celui de la première vague de peste. Cette mention conduit de manière générale à souhaiter que soit posée plus systématiquement la question de l'ouverture ou de la fermeture des élites urbaines à la lumière de la chronologie de la grande pandémie européenne entre 1350 et 1500. Cette création intervient donc dans une phase de forte perturbation démographique, de fragilisation des familles et de mouvements de migration entre villes voisines. Elle intervient également un an après l'adoption de la Bulle d'Or qui faisait de Francfort le lieu officiel de l'élection du Roi des Romains<sup>67</sup>. Elle intervient enfin dans un contexte d'agitation des métiers, des troubles sensibles depuis 1350-1352 et dirigés, non point contre le patriciat comme on l'a toujours prétendu sans songer qu'à cette date aucune confrérie ou aucune organisation ne pouvait désigner un groupe d'élites constitué à la vindicte des métiers, mais bien contre le Conseil, et là encore non point tant pour son organisation politique encore inachevée et perfectible comme la suite le montrerait, mais contre sa politique fiscale et économique liée au commerce des foires pas toujours compatible avec l'activité artisanale des métiers de la ville. En vérité, comme dans d'autres villes, les meneurs de ces revendications se révélèrent constituer la meilleure partie des métiers les plus riches et honorés, et étaient animés du souci d'entrer dans l'élite dirigeante car il estimaient en avoir déjà la richesse. L'Alt-Limpurg se forme donc en une période d'identification et de sélection sociales où le prestige devait désormais être autant reconnu que le pouvoir politique et la richesse pour faire partie des élites de droit. Qui plus est, la consolidation de cette société patricienne se produit au moment où, entre 1357 et 1366, le Conseil dominé par les familles anciennes parvient, grâce à l'appui royal (car Francfort en tant que ville d'Empire fait toujours sanctionner ses évolutions politiques par des privilèges royaux), à couper court aux revendications des métiers. Non seulement ces derniers

66 FRANZ LERNER, *Die Frankfurter Patriziergesellschaft Alten-Limpurg und ihre Stiftungen*, Frankfurt a. M. 1952.

67 La chapelle dite de l'élection ne sera construite qu'entre 1425 et 1538.

n'obtiendront pas l'entrée dans le cercle étroit du pouvoir (qui signifiait déjà l'entrée dans le cercle étroit du patriciat depuis la fondation du cercle Alt-Limpurg en 1357), mais ils n'obtiendront pas non plus l'obligation d'incorporation (*Zunftzwang*) qui ailleurs permit aux métiers d'encadrer les élites non artisanales et contraignit même le patriciat à former une *Zunft* ... Ici, tout artisan pouvait s'inscrire soit dans un corps professionnel, soit dans la commune (*Gemeinde*)<sup>68</sup> et l'on peut considérer que la part de la population masculine et active déclarée sans rattachement à un corps de profession fait jeu égal avec la population enregistrée dans un métier réglé. On s'en rendit compte lorsqu'en 1387 un dénombrement des jeunes hommes de plus de douze ans prêtant serment de bourgeoisie fit apparaître 1 378 personnes du côté de quelque 60 à 70 métiers organisés et 1 526 échappant à ce cadre<sup>69</sup>. D'un autre côté, et ce ne fut pas sans influence sur le comportement et le renouvellement des élites en la matière, l'absence d'un réseau de métiers et de corps capables d'organiser l'ensemble des activités de production et de distribution en ville fait que la foire ne fut pas non plus soumise à ce régime et que chacun pouvait y vendre sans appartenance obligée à un métier: il n'y aura donc pas de monopole marchand sur la foire, une mesure qui ne découle pas de l'organisation même du marché mais de certains choix politiques pris au sommet de la cité. On aura déjà caractérisé de ce fait une partie du régime politique francfortois, et donc des orientations de la meilleure part de son Conseil, en disant, pour faire bref, qu'aux deux siècles finaux du Moyen Âge, les dirigeants du Conseil sont parvenus à une forme assez poussée d'instrumentalisation des métiers. Ce principe ne sera jamais remis en cause de manière durable. On peut raisonnablement déjà lancer l'hypothèse selon laquelle c'est une forme semblable d'instrumentalisation qui anime, cette fois de manière profitable, les relations entre le Conseil et les sociétés d'élite qui, telle l'Alt-Limpurg, regroupent les dirigeants eux-mêmes.

En tout cas, les institutions urbaines reflètent jusqu'à un certain point ces grands équilibres, ou plutôt déséquilibres. Les métiers francfortois, du moins ceux qui depuis la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle étaient déclarés aptes à cette fonction politique, c'est-à-dire *Ratsfähig*, demeurèrent aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles limités au troisième banc du Conseil et se partageaient donc 15 des 43 sièges, les deux autres bancs étant respectivement celui des échevins (*Schöffenbank*) exclusivement réservé aux lignages patriciens et celui de la commune (*Gemeindebank*), occupé de fait par le même groupe d'élite. En théorie également, mais en théorie seulement, le troisième banc des métiers pouvait participer à la désignation des deux bourgmestres de la ville attestés à Francfort depuis 1311. Le premier bourgmestre, appelé également *älterer Bürgermeister*, était désigné par les échevins du premier banc tandis que le second, *jüngerer Bürgermeister*, était désigné par le deuxième banc secondé à certains moments par le troisième banc des métiers désignant six représentants issus de six métiers distingués. Cependant, la quasi-totalité des bourgmestres provint jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle des cercles des lignages organisés en sociétés fermées au som-

68 Felicitas SCHMIEDER, Kerstin SCHULMEYER, Bürgerstadt, in: Lothar GALL (dir.), Frankfurt am Main 1200. Traditionen und Perspektiven einer Stadt, Sigmaringen 1994, p. 43-66.

69 BÜCHER, Die Bevölkerung (cit. n. 2) p. 60. Michael ROTHMANN, Die Frankfurter Wirtschaft im Mittelalter, in: M. ROTHMANN, Wilfried FORSTMANN, Toni PIERENKEMPER (dir.), Wirtschaftschronik der Stadt Frankfurt am Main, Wien 1994, p. 15-56, ici p. 19.

met desquelles se situait l'Alt-Limpurg. Si l'on ajoute à cette remarque que l'on était conseiller à vie, qu'on le devenait par cooptation, et qu'une disposition de 1476 n'autorisait à résilier ses fonctions qu'avec l'assentiment des autres magistrats (*Amts-zwang*)<sup>70</sup>, il apparaît clairement que »l'esprit« des institutions parlait en faveur d'un régime contrôlé par une oligarchie fortement individualisée depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas sans importance de noter que la société Alt-Limpurg se constitue en 1357 dans ce contexte d'une cristallisation précoce et poussée non seulement des institutions urbaines, mais aussi d'une communauté civique orientée vers la jouissance des privilèges économiques en dehors du cadre des métiers autour d'un Conseil dominé par les deux bancs de la commune et des échevins patriciens<sup>71</sup>, un Conseil par lequel tout passe de la maîtrise des affaires à la maîtrise des crises. Il importe de remarquer cependant que les membres du Conseil prêtent le même serment que les autres *cives* de la ville: la supériorité politique du Conseil n'est donc pas avant tout de qualité ou de droit, mais bien plutôt d'exercice. Elle se fait par le service et le comportement politique.

Il convient de le souligner fortement, car cette caractéristique différencie la métropole du Main de nombreuses autres cités d'Empire et de l'Empire, et peut-être plus encore des villes de Flandre et des Pays Bas, Francfort n'a pas été, de toute la fin du Moyen Âge, une ville des métiers et l'extraordinaire tient à ce que la ville ne le paya pas par des révoltes professionnelles ... Une des explications de cette paix des métiers, en dehors de la part de profit qu'ils tiraient finalement des foires et dont le Conseil ne les avait judicieusement pas exclus, tient à la relative faiblesse du groupe des travailleurs, manœuvres et salariés dans une ville où l'artisanat, à l'exception de la production textile, se limite essentiellement à la production régionale puisque le reste provient, deux fois par an, des échanges entraînés par la tenue des foires. C'est donc dans une ville où les métiers et la société productrice tiennent une place politique et sociale mesurée que grandit, depuis 1357, la première des structures constituées de l'élite locale. Une dernière remarque sur la chronologie de la société Alt-Limpurg doit encore être apportée. Entre 1357 et 1497, cette société vécut et prospéra sans charte écrite de son organisation et des formalités d'accès. Ce n'est en effet qu'à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle que chaque membre dut confirmer son appartenance par un serment prêté sur une ordonnance qui met en exergue les conditions familiales et financières d'entrée, la tenue, l'observation des repas rituels et les obligations de nature confraternelle. Comme on le verra plus en détail, cette charte, qui va dans le sens d'une fermeture plus grande du cercle, fut adoptée à la suite de deux événements conjoints. Tout d'abord l'achat en 1497 d'une vaste maison pour les réunions de la société. L'aspect de fondation a joué là un grand rôle, comme c'était déjà le cas dans les chapelles des églises et des couvents de la ville: c'est en effet sous cette forme que Daniel Bromm, membre de la société et du Conseil, offrit à l'Alt-Limpurg la maison Laderum qui jouxtait le *Römer*, l'Hôtel du Conseil, et manifestait ainsi

70 Dispositions du 10 août 1475 et du 2 mai 1476. *Gesetzbuch* IIa 114a et III 1. Reproduit par Armin WOLF (éd.), *Die Gesetze der Stadt Frankfurt am Main im Mittelalter*, Frankfurt a. M. 1969, n° 283, p. 372.

71 Gerhard DILCHER, *Zum Bürgerbegriff im späten Mittelalter. Versuch einer Typologie am Beispiel von Frankfurt am Main*, in: FLECKENSTEIN, STACKMANN (cit. n. 43) p. 59-106.

publiquement le lien étroit qui unissait la société à l'exercice du pouvoir urbain. Mais 1497 marque également le départ des juristes de la Chambre impériale de justice (*Reichskammergericht*) inaugurée en 1495 à Francfort par l'empereur. La venue de juristes et de grands nobles en ville, parmi lesquels se trouvait le comte Eitel Friedrich de Zollern, le premier président de la Chambre, constituait une sérieuse menace pour le monopole social et politique qu'exerçait depuis au moins un siècle et demi le patriciat local. Les grandes familles ne firent rien pour faciliter l'installation de ces nouveaux venus, concurrents potentiels et candidats à l'alliance, et allèrent jusqu'à renoncer temporairement aux fêtes et processions qui marquaient chaque année l'existence et la cohésion de la société, ainsi que le rapporte un chroniqueur<sup>72</sup>.

Que l'adoption écrite de critères pour donner accès à la société Alt-Limpurg corresponde au départ des juristes de la Chambre d'une ville qui n'en voulait apparemment pas ne relève par conséquent pas du hasard. La constitution d'une société d'élite telle que l'Alt-Limpurg de Francfort doit donc, en 1357 comme en 1497, être observée au regard des définitions sociales d'un groupe face à ceux qu'il veut tenir à l'écart, du bas (1357) comme du haut (1497) de l'échelle sociale. Il n'y a pas d'élite, aussi soudée soit-elle intérieurement, sans la conscience d'une menace et d'une concurrence extérieures: ce n'est pas que le patriciat francfortois refusait l'ouverture ou du moins une dose nécessaire de renouvellement (son refus équivaldrait à un suicide), mais il voulait en contrôler les règles du jeu.

La domination politique exercée sur les institutions du Conseil par un groupe restreint de familles appartenant aux cercles triés de la société patricienne est assez bien reflétée par la liste des bourgmestres de Francfort. Si l'on suit un compte fidèlement tenu à partir des actes eux-mêmes<sup>73</sup>, on peut observer une emprise considérable des plus vieux lignages attestés dans la plus prestigieuse société de l'Alt-Limpurg sur les deux plus importantes magistratures de la ville. De 1311 (date de la première évocation d'un Conseil et de bourgmestres habituellement au nombre de deux) à 1350, sur 73 différents magistrats, 33 appartiennent à l'une des cinq familles Frosch (12), Glauburg (1), Holzhausen (10), Knoblauch (5) et Weiß (5) qui figurent parmi les fondateurs du cercle Alt-Limpurg. Pour la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, cette domination ne se dément pas en dépit d'un aménagement temporaire des institutions du Conseil pour faire provisoirement place aux représentants des métiers. De 1351 à 1400 en effet, sur 138 bourgmestres attestés (compte tenu des renouvellements en cours de mandat annuel et de l'introduction d'un troisième bourgmestre des métiers depuis 1389), 75 appartiennent aux cinq familles précédemment nommées des Frosch (7), Glauburg (2), Holzhausen (23), Knoblauch (12) et Weiß (31, ce dernier chiffre englobant les différentes lignées parallèles des Weiß zum Kranich, zum Löwenstein, zum Rebstock, zum Wedel, zum Wissen). Tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle,

72 Il s'agit de Job Rohrbach: MONNET, Les Rohrbach (cit. n. 4) p. 200, 297, 339. Sur ce point voir P. MONNET, Des juristes en ville: le *Reichskammergericht* à Francfort. Aspects politiques et sociaux d'une brève histoire (1495-1497), in: Les juristes et la ville (actes du colloque du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes tenu à Wetzlar en 1999), à paraître.

73 On se reportera ici aux listes commodes établies par Georg Ludwig KRIEGK, *Deutsches Bürgertum im Mittelalter nach urkundlichen Forschungen mit besonderer Beziehung auf Frankfurt am Main*, Frankfurt a. M. 1868, p. 479-508.

cinq groupes familiaux, qui plus est très étroitement apparentés, contrôlent à 50% la direction du Conseil urbain. Dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, un certain renouvellement intervient qui permet à quelques nouveaux noms de venir renforcer ce cercle restreint. En effet, l'acquisition en 1372 par le Conseil de la charge d'écoutes sous la forme d'un rachat au roi a permis à plusieurs familles de faire leur entrée dans les allées du pouvoir. Cette opération politique complexe<sup>74</sup> a vu se former un groupe de soutien à l'entreprise d'acquisition menée de main de maître par Siegfried zum Paradies. On y trouve en particulier les tenants d'une économie plus ouverte favorable à la monétarisation et à l'expansion du crédit et du change dans le cadre du commerce des foires. Le succès de l'opération permet ainsi à des familles de se hisser au sommet du pouvoir et des affaires, et l'on voit parallèlement ces familles influentes occuper les postes de bourgmestres et faire leur entrée dans le cercle Alt-Limpurg. C'est ainsi que les Stralenberg, les Schwarzenberg, les Vom Rhein, les Steinhaus, les Palmstorffer fournissent respectivement autour de cinq bourgmestres dans la période 1400–1430. Ce renouvellement ne remet pas vraiment en cause le noyau ancien des cinq grands lignages puisque sur 125 bourgmestres repérés de 1401 à 1450, 37 appartiennent encore aux Frosch (2), Glauburg (9), Holzhausen (4), Knoblauch (5) et Weiß (17). Ce n'est cependant plus la moitié des cas. Mais, si l'on regarde le nombre de bourgmestres appartenant à des familles de la société Alt-Limpurg dans ce demi-siècle, on parvient à un total de 76 sur 125. C'est une proportion semblable que l'on peut observer pour la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle: sur 116 bourgmestres attestés de 1451 à 1500, ce ne sont pas moins de 81 qui appartiennent à des lignages »alt-limpurgeois«. Cette proportion des deux tiers reflète bien l'évolution des pratiques politiques et de la répartition des richesses en ville, mouvements qui traduisent un pouvoir croissant des familles patriciennes sur les affaires de la cité à mesure que l'on approche de 1500. Sur les 81 bourgmestres »alt-limpurgeois«, 35 appartiennent encore au groupe originel des cinq lignages du premier XIV<sup>e</sup> siècle qui n'ont donc ni disparu ni perdu de leur influence. Au total, de 1311 à 1500, ces cinq familles auront de pères en fils, d'oncles en neveux et de cousins en cousins, occupé à 180 reprises les deux sièges du jeune et de l'ancien bourgmestre. Ce n'est pas tout, car si l'on regarde maintenant les noms des conseillers qui ont exercé la charge de *Schultheiß*, cet office d'écoutes impérial représentant du roi en ville que le Conseil avait acquis à grand frais en 1372 en faveur des bourgeois, on trouve de 1341 à 1500 vingt fois le nom d'un Frosch, trois fois celui d'un Glauburg, sept fois celui d'un Holzhausen, cinq fois celui d'un Knoblauch et neuf fois celui d'un Weiß. Seul le lignage »nouveau« des Schwarzenberg (attesté dans l'Alt-Limpurg depuis 1411) vient au XV<sup>e</sup> siècle faire concurrence à cette emprise des cinq vieilles familles sur l'exercice de l'écouteserie. On rappellera pour mémoire que l'on retrouve encore en 1800 un Holzhausen à la tête du Conseil francfortois.

On pourrait naturellement conduire une enquête similaire dans d'autres secteurs de l'administration et de la politique du Conseil, qui n'aboutirait pas à des résultats différents compte tenu de l'emprise des élites patriciennes sur les deux premiers

74 Pierre MONNET, Le financement de l'indépendance urbaine par les élites argentées: l'exemple de Francfort au XIV<sup>e</sup> siècle in: L'argent au Moyen Âge (XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES de Clermont-Ferrand, mai 1997), Paris 1998, p. 187–207.

bancs des conseillers. Ce serait également vrai de la distribution au sein d'un groupe restreint de familles des curatèles sur les aumôneries, hôpitaux et fondations caritatives urbaines dont le Conseil généralise l'institution tout au long du XV<sup>e</sup> siècle. C'est bien le cas pour l'une des premières d'entre elles, la maison de pestilence dite des «bonnes gens» (*Gutleuthof*), attestée comme léproserie dès 1283<sup>75</sup> et qui regroupait un hôpital, un four, des granges et une chapelle. On retrouve ainsi aux fonctions financières et juridiques de *Pfleger*, de curateur dont les attributions officielles sont fixées par le Conseil en 1390, 1403 et 1407<sup>76</sup>, les Rohrbach, les Frosch, les Holzhausen et les Breidenbach, tous membres de la société Alt-Limpurg au XV<sup>e</sup> siècle. On peut de la sorte repérer, parmi les établissements de soins et de charité de la ville, des curatèles occupées de manière préférentielle par de grands blocs familiaux patriciens du Conseil qui y établissaient de façon privilégiée des fondations pieuses, de père en fils le plus souvent. De cette manière, le Conseil achevait de prendre le contrôle des grandes institutions ecclésiastiques de la ville, mouvement fermement entrepris en 1315 lorsque la fabrique de la collégiale Saint-Barthélemy devient gérée par deux échevins et quand le couvent des Dames Blanches est flanqué de deux tuteurs du *Rat*. Ce mouvement est poursuivi dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle surtout à partir du moment où le Conseil parvient à contrôler la confrérie du Rosaire en 1452, à placer des procureurs auprès des Franciscains en 1469, auprès des Carmes en 1470 et des Dominicains en 1474. Ainsi, l'Hôpital du Saint-Esprit, fondé autour de 1267, était plutôt une chasse gardée des Zum Jungen, Knoblauch, Heller et Holzhausen. Le *Gutleuthof* recevait plutôt la préférence des Frosch, Weiß, Glauburg et Schwarzenberg. L'Hôpital des Rois Mages de Sachsenhausen, fondé en 1341, attirait en revanche la générosité et l'attention des Kämmerer et Stralenberg. Enfin, l'aumônerie de Saint-Nicolas, fondation purement laïque due à la générosité d'un médecin, Johann Wiesebeder, qui légua au Conseil en 1428 un capital de 3200 florins, jouissait de la bienveillance et des faveurs de tous, mais plus spécialement des Breidenbach, des Blum, des Geuch et des Rohrbach<sup>77</sup>.

Il n'en allait pas autrement d'un autre secteur de l'action politique en plein essor au XV<sup>e</sup> siècle, celui de la conduite de la diplomatie et de l'intervention extérieure<sup>78</sup>. Le détail de ce chapitre dépasserait de loin le cadre imparti à cette brève étude. Qu'il soit seulement permis de rappeler que les missions les plus importantes conduites au XV<sup>e</sup> siècle au nom de la ville et du Conseil auprès du roi, de l'archevêque de Mayence,

75 Werner MORITZ, *Die bürgerlichen Fürsorgeanstalten der Reichsstadt Frankfurt am Main im späten Mittelalter*, Frankfurt a. M. 1981, p. 60–78; liste des curatèles, p. 228–257 (à partir des *Rats- und Ämterbestellungen*).

76 Dispositions du 28 août 1403 (*Gesetzbuch* Ib fol. 16, II fol. 9 et III fol. 32) et du 1<sup>er</sup> décembre 1407 (*Gesetzbuch* II fol. 31, II fol. 19). WOLF (éd.), *Die Gesetze* (cit. n. 70) n° 93 (p. 90) et n° 121 (p. 212).

77 MONNET, *Les Rohrbach* (cit. n. 4) p. 277–279.

78 Pierre MONNET, «Wan es steht ubel in diesin landen mit grossem kriege ...». Die Außenbeziehungen der Reichsstadt Frankfurt am Main im Spätmittelalter, in: Horst BRUNNER, Rolf SPRANDEL (dir.), *Die Wahrnehmung und Darstellung von Kriegen im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit*, Wiesbaden 2000, p. 165–187. Id., *Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge*, in: Heinz DURCHHARDT, Patrice VEIT (dir.), *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Theorie – Praxis – Bilder. Guerre et paix du Moyen Âge aux Temps Modernes. Théories – pratiques – représentations*, Mayence 2000, p. 73–102.

lors des diètes royales ou princières, ou bien auprès de représentants de regroupements urbains comme celui de Souabe, furent menées par un personnel dont la composition était choisie. On y retrouve les conseillers les plus influents, par groupe de deux ou trois, souvent mais pas toujours en compagnie d'un des deux bourgmestres. Ce sont des membres des familles connues et influentes de l'élite locale, et là encore les noms des Holzhausen, des Glauburg, des Frosch, des Schwarzenberg<sup>79</sup> pour ne citer qu'eux, reviennent à de très nombreuses reprises dans la correspondance échangée avec le Conseil<sup>80</sup>. Ils semblent choisis parmi ceux dont l'expérience et la proximité avec le pouvoir royal les rend aptes à comprendre et discuter la nature des problèmes envisagés qui touchent à la position de Francfort, ville de foires, de diètes et d'élection, dans les affaires à large rayon de l'Empire. Il faut justement signaler que ce sont ces trois occasions, foires, diètes et élections royales, qui fournissent à intervalle régulier aux meilleurs de la ville l'occasion de renforcer d'une autre manière encore leur contrôle politique des affaires importantes de la cité.

En effet, on comprend aisément ce que peuvent signifier matériellement le passage régulier des souverains (52 séjours pour Louis le Bavarois [1314–1347], 14 pour Charles IV [1346–1378], 10 pour Ruprecht de Wittelsbach [1400–1410], un seul pour Sigismond [1410–1437] et plusieurs pour Frédéric III [1440–1493]), l'organisation de deux foires annuelles et les diètes régulières qui se réunissaient à Francfort (56 *Hoftage* entre 1388 et 1437). Le Conseil fut rapidement conscient de cette charge et adopta une ordonnance concernant l'accueil et l'entrée du roi à Francfort, texte pour la première fois contenu dans les livres du Conseil de 1442, repris régulièrement ensuite et adapté aux circonstances pour mettre en place une véritable logistique d'accueil. Or, tout semble montrer que le Conseil reçoit ici le soutien du patriciat qui possède la place et l'argent pour faire de ces diètes, visites, séjours et entrées une opération stratégiquement réussie pour la ville. Quelques exemples parmi d'autres: lors de la diète de 1397, les grandes familles patriciennes, dont les Frosch, Weiß et Monis, accueillirent dans le centre de la ville 549 chevaux et 262 seigneurs répartis en 41 maisons<sup>81</sup>. Lors de la visite impériale de 1474, les mêmes offrent des services analogues pour 681 chevaux<sup>82</sup>. À mesure que le siècle avance et que les responsabilités de la ville s'affirment, cette organisation paraît atteindre des sommets et devient une vaste entreprise bien rodée puisque les grands noms du Conseil et les grandes fortunes de la ville peuvent ensemble accueillir 3141 chevaux répartis en 262 maisons en 1484<sup>83</sup>. Il y a là comme le versant intérieur d'un rayonnement extérieur qui mobilise l'élite de la cité. Avant de revenir plus loin sur ce point, on peut d'ores et déjà avancer que l'existence d'une culture de la fête et des réceptions particulièrement développée chez les élites francfortoises pouvait bien provenir de cette répétition de rites et de cérémoniels

79 Franz KIRCHGÄSSNER, Walter von Schwarzenberg. Ein Frankfurter Gesandter des 15. Jahrhunderts, Marburg 1910. Harry GERBER, Drei Jahre reichsstädtischer hauptsächlich Frankfurter Politik, im Rahmen der Reichsgeschichte unter Sigismund und Albrecht II. 1437–1439, Marburg 1914.

80 Johannes JANSSEN (éd.), Frankfurts Reichsrespondenz nebst andern verwandten Aktenstücken 1376–1519, Fribourg i. Br. 1863–1866.

81 Gustav BECKMANN, Das mittelalterliche Frankfurt am Main als Schauplatz von Reichs- und Wahltagen, in: Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst (III, 2) 1889, p. 32.

82 Ibid. p. 34.

83 Ibid. p. 35.

déployés lors des diètes, des élections et des foires. Il s'agit là d'une figure importante de la domination politique en ville.

Cette pratique en quelque sorte familiale du pouvoir, qu'il s'agisse des bourgmestres, des conseillers, des curateurs ou des agents de finance, mais aussi des moyens de représentation et de rayonnement extérieurs de la cité, était si bien ancrée qu'elle généra des formes particulières de sociabilité politique qui retiennent l'attention. L'une de ces manifestations, comme il se doit dans la ville médiévale, se produisait lors de repas communs. Il ne s'agit pas seulement du repas annuel réunissant les conseillers autour d'une viande de cerf (*convivium cervi, bacchanalia cervi*) et peut-être chargé de rappeler le souvenir de l'animal qui, selon la légende rapportée par Thietmar de Mersebourg et reprise par Otton de Freising<sup>84</sup>, aurait montré à Charlemagne un gué tout désigné pour une avantageuse retraite militaire et dont la ville aurait tiré son nom, le «gué des Francs» (*Franken-Furt*). Il existait une autre tradition de sociabilité éminemment politique, celle du *Taggut* rapporté par plusieurs chroniqueurs, qui consistait, au sein de la société patricienne Alt-Limpurg, à mettre en gage le prochain banquet (*Gelag*) que devrait payer celui qui, présent au repas, serait désigné comme un des futurs bourgmestres ou échevins de la ville. Or, c'est une procédure analogue qui était suivie si l'un des mêmes membres de la société, encore célibataire, se mariait dans l'année. Se marier ou entrer au Conseil, les deux événements semblent recueillir aux yeux des Alt-Limpurgeois une égalité de valeur. On ne peut donc mieux dire: si l'état de mariage et l'état de conseiller sont si intimement liés dans leur esprit, c'est bien que l'équivalence correspond à une pratique entérinée par l'aspect héréditaire de l'entrée à l'Alt-Limpurg (par naissance ou par alliance) et par l'aspect oligarchique des institutions urbaines. On voit bien que, dans une ville allemande de la fin du Moyen Âge, le cercle patricien (*Stube*) remplissait parfaitement, à travers les occasions sociales qu'il offrait, les fonctions politiques qu'on en attendait. C'est ainsi que le calendrier des festivités du cercle Alt-Limpurg, dont la fête patronale dédiée à saint André, le 30 novembre, et les réjouissances d'avant-Carême (*Fastnacht*) constituaient les deux sommets mondains<sup>85</sup>, était chargé de donner régulièrement en spectacle la solidarité exclusive ainsi que le pouvoir social et politique de l'élite dirigeante et économique de la ville. Le déroulement de l'entrée en Carême que rapporte un chroniqueur, Bernhard Rohrbach, pour l'année 1466<sup>86</sup>, mêle justement banquet, bal et parade extérieure dans une cérémonie qui semble obéir à un rituel bien réglé visant à occuper l'espace urbain de la rive droite à la rive gauche du Main.

Il s'agissait en vérité de la première manifestation à laquelle, en tant que nouveau membre de la «*gesellschaft Limpurg*» comme il l'écrit dans son journal, ce chroniqueur pouvait participer. Son récit en profite pour établir à cette date la liste des Alt-

84 Carmen SCHENK, Burkhard KLING, Karl der Große und Frankfurt, in: Liselotte E. SAURMA-JELTSCH (dir.), Karl der Große als vielberufener Vorfahr. Sein Bild in der Kunst der Fürsten, Kirchen und Städte, Simaringen 1994, p. 139-173; et dans le même recueil Hans-Joachim JACOBS, Das Bild Karls des Großen in der Stadt Frankfurt im 14. Jahrhundert, p. 63-86. La dimension politique de cette commémoration est d'autant plus significative que Francfort avait été une des premières villes à accueillir le culte de Charlemagne après sa canonisation. Robert FOLZ, Études sur le culte liturgique de Charlemagne dans les églises de l'Empire, Paris 1951, p. 32-35.

85 LERNER, Alt-Limpurg (cit. n. 56).

86 MONNET, Les Rohrbach (cit. n. 4) p. 201-203.



Limpurgeois, de ces sociétaires si l'on cherche à traduire les termes de *gesellen* ou *socii* qui en désignent les membres<sup>87</sup>. 78 compagnons sont ainsi recensés à la date de 1466, regroupés par famille, selon un ordre qui combine à la fois l'ancienneté (familles Holzhausen, Weiß et Glauburg en tête) et le prestige politique. L'écoutête et le capitaine de ville y figurent tout au sommet et le reste de la liste égrène les bourgmestres, conseillers et échevins de la ville. Trente ans plus tard, le fils de ce chroniqueur, Job Rohrbach, consigne dans son journal<sup>88</sup> le changement de local de la société Alt-Limpurg qui élit domicile dans une vaste demeure toujours à proximité du complexe architectural de l'Hôtel de ville. Il en coûta 2800 florins d'or à la société, somme couverte par une cotisation de 20 à 30 florins par sociétaire, soit dix fois la cotisation annuelle ordinaire et, avec toutes les précautions qu'implique une telle conversion, l'équivalent d'une année complète de revenu d'un travailleur du bâtiment en ville. Pour l'année suivante, le journal tient une liste de sociétaires similaire à celle consignée par la chronique paternelle<sup>89</sup>: on y relève 45 membres dont la presque totalité appartient à dix familles parmi lesquelles on repère encore et toujours les Holzhausen, les Weiß, les Glauburg, les Frosch et les Knoblauch attestés depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au sommet de la cité. La liste comprend également le *scultetus* et les deux *magistri civium*. Il s'agit là des hommes qui furent capables sans sourciller de payer une vingtaine de florins pour le seul fait de changer l'adresse de leur local de sociabilité.

## 2. Sources d'enrichissement, niveaux de fortune et patrimoines

Qu'il s'agisse de la liste établie par le premier chroniqueur en 1466 ou bien de celle constituée par son fils en 1496, on y trouve recensées les familles qui possèdent l'une au moins, mais le plus souvent chacune des trois sources principales d'enrichissement en ville: la participation au grand commerce, les rentes et des biens immobiliers, tant en ville même qu'hors les murs.

Il n'est pas ici question de réécrire une histoire du commerce francfortois ou de présenter une synthèse sur les foires qu'un récent ouvrage vient d'éclairer<sup>90</sup>. Il importe bien plutôt de noter que les premières familles qui apparaissent dès le XIV<sup>e</sup> siècle à la tête du Conseil, qui furent à l'origine de la constitution de la société Alt-Limpurg et continuèrent de maintenir leur prospérité au XV<sup>e</sup> siècle, sont également celles qui ont su épouser l'évolution du grand commerce lié aux foires. Un des exemples le mieux à même d'illustrer ce propos est constitué par le vin qui fut à l'origine de nombreuses fortunes du XIV<sup>e</sup> siècle et bénéficiait de l'attention soutenue des membres du Conseil de ville à raison même de l'implication de ces derniers dans ce commerce. On en veut pour preuve la politique douanière du Conseil vis-à-vis d'une ville comme Stras-

87 Publié par Richard FRONING (éd.), *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters*, Frankfurt a. M. 1884, p. 206–209.

88 *Tagebuch*, fol. 41 et 41 v., édité par FRONING, *Frankfurter Chroniken* (cit. n. 87) p. 260.

89 *Tagebuch*, fol. 76 et 76 v.

90 ROTHMANN, *Frankfurter Messen* (cit. n. 4), qui remplace avantageusement Nils BRÜBACH, *Die Reichsmessen von Frankfurt am Main, Leipzig und Braunschweig*, Stuttgart 1994. Voir les mises au point bibliographiques à ce sujet par P. MONNET dans: *German Historical Institute London, Bulletin XXI/2* (1999) p. 52–57 et *Bulletin d'Information de la Mission Historique Française en Allemagne* 35 (2000) p. 110–116.

bourg, lieu d'approvisionnement privilégié en vin, entre 1370 et 1440, ou bien l'importance accordée par le Conseil à l'accise sur le vin (*Weinungeld*)<sup>91</sup> pour remplir les caisses de la ville (autour du tiers des revenus indirects de la ville entre 1350 et 1500<sup>92</sup> grâce au rapport du »douxième denier«<sup>93</sup>). On peut également invoquer l'organisation même du marché et de la vente (en 1331 et 1351 deux grues furent construites sur les quais du Main pour l'acheminement du produit par le fleuve et à partir de 1421 le commerce du vin est réservé par le Conseil aux seuls bourgeois de la ville qui avaient juré depuis un an et un jour et possédaient une résidence fixe en ville) ainsi que la transformation de cette denrée en véritable objet de spéculation, pour démontrer que cette branche d'activités a fait l'objet d'une attention des grandes familles actives dans ce commerce et bien placées au Conseil pour en organiser avantageusement les bénéfices<sup>94</sup>. De surcroît, le vin n'était pas qu'une denrée économique, il était également lié à l'activité politique: c'était celui qu'on servait en grande quantité lors des diètes et des réunions princières, c'était celui qu'on offrait au roi et à sa suite lors de ses fréquents passages. C'est en tout cas dans cette branche témoignant d'un degré poussé d'organisation que se bâtirent au XIV<sup>e</sup> siècle des fortunes considérables au profit de familles qui vécurent sur ce trésor tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, formant comme une aristocratie du vin, et que l'on retrouve tant au Conseil qu'au sommet des sociétés patriciennes. Le rôle symbolique du vin fourni en nature pour honorer ses invités se retrouve en effet dans toutes les festivités du patriciat de la ville. Le plus ancien règlement de la *Stube* dite *Frauenstein*, un cercle concurrent de celui de l'*Alt-Limpurg*, enjoint à chacun des nouveaux membres de ne servir que du »meilleur vin« à toute la compagnie en plus de son droit d'entrée de plusieurs florins<sup>95</sup>: les *Stuben* patriciennes étaient bien aussi des *Weinstuben*.

Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur francfortois dont il fut déjà question, Bernhard Rohrbach, alors devenu membre éminent de plusieurs sociétés patriciennes de la ville, évoquait l'origine de la fortune de son grand-père à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en parlant du »commerce du vin d'Alsace venu par bateau, activité qui de son temps marchait encore, bien qu'elle se trouve aujourd'hui fort diminuée, tant il est vrai qu'on raconte que ces affaires des Alsaciens (*gewerbe der Elssesser*) furent à l'origine de la construction d'aussi vastes et somptueuses maisons que celles de Braunfels ou de Paradies«<sup>96</sup>. Cette remarque traduit bien l'origine, à côté du drap,

91 Wolfgang HABICH, *Das Weinungeld der Reichsstadt Frankfurt am Main: die Entwicklungsgeschichte einer Getränkesteuer in Mittelalter und Neuzeit im Zusammenhang mit dem sogenannten Kingenheimer-Prozess*, Frankfurt a. M. 1966.

92 Dès 1404–1406, la part des accises sur la consommation et la circulation des denrées atteint 62% des revenus de la ville, proportion qui demeure une constante au XV<sup>e</sup> siècle. Karl BÜCHER, *Der öffentliche Haushalt der Stadt Frankfurt am Main im Mittelalter*, in: *Zs. für die gesamte Staatswissenschaft* 52 (1896) p. 1–19.

93 Alexander DIETZ, *Frankfurter Handelsgeschichte*, Frankfurt a. M. 1910–1924, tome 1, p. 329.

94 ROTHMANN, *Frankfurter Messen* (cit. n. 4) p. 128–137 et 167–197. ID., *Die Frankfurter Messe als Weinhandelsplatz im Mittelalter*, in: Michael MATHEUS (dir.), *Weinbau zwischen Maas und Rhein in der Antike und im Mittelalter*, Mainz 1997, p. 365–419.

95 Georg Ludwig KRIEGK, *Deutsches Bürgerthum im Mittelalter. Nach urkundlichen Forschungen mit besonderer Berücksichtigung auf Frankfurt am Main*, Frankfurt a. M. 1868–1871, tome 2, annexes, texte 31, article V, p. 430.

96 *Stirps*, fol. 12.

des plus belles fortunes repérées à Francfort dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle et dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et auxquelles les noms déjà connus des Weiß, des Holzhausen, des Zum Paradies, des Glauburg et des Frosch sont associés. Le cas des Holzhausen si souvent cités, membres fondateurs la société patricienne Alt-Limpurg et qui occupent déjà le sommet du pouvoir dès les débuts du Conseil et de l'institution des bourgmestres dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, est de ce point de vue révélateur. L'origine de ce lignage, sa position en ville, ses possessions immobilières dans le plat pays francfortois, sa proximité avec l'écoutête et, au-delà, la cour du roi, auraient pu laisser penser qu'un engagement dans le commerce actif n'était pas ou plus nécessaire pour augmenter son pouvoir et sa fortune. Or, on voit au contraire les Holzhausen s'engager activement dans le commerce du vin entre 1390 et 1410, pour des opérations de quelques centaines à quelques milliers de florins, s'associant pour l'occasion à des familles moins anciennes et moins arrivées qu'elle<sup>97</sup>. On le voit, il ne s'agit pas là de familles d'*homines novi* conquérant à la hussarde et en une seule génération les moyens matériels de leur ascension sociale et politique: ce sont les familles déjà en place des hommes influents du Conseil qui investissent dans les nouvelles affaires. Ce n'est pas un hasard si, dès les années 1400, les patrimoines imposés pour des montants situés entre 10 000 et 20 000 livres regroupent les noms des plus anciens Alt-Limpurgeois qui correspondent à ceux que l'on a rencontrés chez les bourgmestres et dans les deux premiers bancs du Conseil et que l'on peut suivre au moins jusque dans les années 1450 dans les différentes sociétés d'affaires bien implantées dans le commerce des foires et spéculant sur le vin et le drap.

Car le drap formait l'autre secteur d'activités à la fois lucratif et spéculatif dans lequel, dès les années 1360, les familles d'échevins des Glauburg et Knoblauch par exemple sont actives. Il est intéressant de noter que c'est dans ce commerce du drap que certaines familles plus nouvelles ont réussi à s'implanter tout en demeurant liées aux familles plus assises. Les Dorfelder, Wixhäuser, Leidermann et Werstadt dominent pendant au moins le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle le commerce du drap. Toutes ne parviendront pas à entrer dans le cercle plus étroit des sociétés patriciennes mais certaines donneront au Conseil plusieurs échevins. On les voit de toute façon associées pour leurs affaires à des familles plus établies, celles des Neuhaus, des Weiß et des Vom Rhein. Les liens étaient ici de deux nature, liens financiers par regroupement d'investissements et liens familiaux par intermariages. C'est sur ces deux piliers, alliance patrimoniale et alliance matrimoniale, que les grandes sociétés de commerce de Francfort, aux formes plus compliquées et d'une durée mieux fixée, se constituent au cours du XV<sup>e</sup> siècle. L'important est que l'on y retrouve toujours les noms de l'élite patricienne et de l'élite politique de Francfort: en dépit des transformations du marché, de l'évolution du commerce des foires et des changements de stratégie commerciale, les élites attestées à Francfort depuis le XIV<sup>e</sup> siècle ne sont pas remplacées par des hommes nouveaux et des fortunes récentes, mais contrôlent le renouvellement par l'entrée calculée de nouvelles figures, et surtout ne se laissent pas distancer en se désengageant des sources commerciales et marchandes du profit. On a même plutôt l'impression, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, que s'opère une concentra-

97 FRANZ LERNER, *Gestalten aus der Geschichte des Frankfurter Patrizier-Geschlechtes von Holzhausen*, Frankfurt a. M. 1953, p. 42-45.

tion des compagnies de commerce au profit d'un petit groupe de familles apparentées qui font partie en même temps des trois cercles de l'élite alors constitués en sociétés à l'accès réglementé: la Laderum, la Frauenstein et l'Alt-Limpurg. C'est dans le cercle Laderum que l'on trouve inscrites les familles actives à cette date dans le commerce du drap et réunies en compagnies opérant entre les Flandres et Venise: les Ganz, les Geuch, les Kämmerer, les Breidenbach et les Rohrbach. C'est aussi à la Laderum que siège Klaus Stalburg qui avait formé avec son frère Kraft et leur beau-frère Hans Bromm la très puissante compagnie Bromm-Stalburg active dans le commerce vénitien. À la Laderum toujours étaient présents les Schott qui avec les Guldenschaff s'illustrèrent également dans le commerce avec la Sérénissime. La société Frauenstein comptait parmi ses membres les Blum et les Heller, mais aussi les Schott, les Stalburg et les Rohrbach: on rencontre donc le cas d'une double appartenance patricienne chez ces derniers, qui facilitait sans doute les affaires communes. Une triple appartenance est même attestée pour les Rohrbach, les Bromm, les Stalburg que l'on retrouve dans la société patricienne Alt-Limpurg qui comptait également les Geuch, les Kämmerer, les Breidenbach et les Blum. On retrouve ainsi le noyau des grandes familles patriciennes dans les puissantes sociétés d'affaires ou bien sur les places importantes du commerce. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les Stalburg, les Bromm, les Blum, les Heller et les Rohrbach sont attestés au comptoir des Allemands de Venise soit comme facteurs soit comme membres actifs de compagnies marchandes<sup>98</sup>. C'est également autour des affaires de la société Blum que se sont retrouvées bon nombre des familles déjà mentionnées. Avec Cologne, les relations étaient étroites et passaient également par le biais de sociétés formées en grande partie sur des alliances matrimoniales et des regroupements familiaux. Les noms des Rinck et des Melem du côté colonais et ceux des Heller, des Rohrbach, des Dorfelder et des Neuhaus du côté francfortois sont étroitement mêlés à ces échanges<sup>99</sup>. C'est à la faveur de ce commerce colono-francfortois que les Melem de Cologne prennent pied à Francfort à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, y acquièrent une des plus belles maisons en pierre de la ville et font ensuite leur entrée dans l'Alt-Limpurg. Le célèbre livre généalogique des Melem composé au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle porte témoignage de cette ascension très emblématique de l'entrée dans le patriciat local par le mariage et le commerce<sup>100</sup>.

Nuremberg était donc loin d'avoir monopolisé les affaires de Cologne avec l'espace méridional, manière de souligner que Francfort n'était pas seulement une place occasionnelle et temporaire d'échanges mais, par l'engagement particulier de ses élites économiques et politiques, un lieu qui demeurait actif tout au long de l'année. C'est donc

98 Henry SIMONSFELD, *Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig und die deutsch-venezianischen Handelsbeziehungen*, Stuttgart 1887, vol. 2, p. 67–69.

99 Franz IRSIGLER, *Köln, die Frankfurter Messen und die Handelsbeziehungen mit Oberdeutschland im 15. Jahrhundert*, in: Hugo STEHKÄMPER (dir.), *Köln, das Reich und Europa*, Köln 1971, p. 341–429. HIRSCHFELDER, *Kölner Handelsbeziehungen* (cit. n. 31) p. 467–489. SCHMID, *Stifter und Auftraggeber* (ibid.).

100 Rolf WALTHER, *Das Hausbuch der Familie Melem. Ein Trachtenbuch des Patriziats aus dem 16. Jahrhundert*, Frankfurt a. M. 1968. Pierre MONNET, *La ville et le nom. Le livre des Melem, une source pour l'histoire privée des élites francfortoises à la fin du Moyen Âge*, in: *Journal des Savants* (1999) p. 491–538.

dire si, contrairement aux idées reçues, les familles de l'élite francfortoise ne se sont pas contentées de toucher en quelque sorte une rente de situation en se limitant à l'accueil des deux foires annuelles, mais ont activement composé des sociétés de commerce familiales à large rayon d'action. Il convient également d'insister sur la relative continuité caractérisant la présence des familles patriciennes dans le grand commerce et de remarquer d'autre part la relative longévité des sociétés d'affaires qui, dans leurs composantes personnelles, n'ont pas été ces »entreprises temporaires« naguère définies par Karl Bücher<sup>101</sup>. On ne peut pas plus souscrire à une autre idée reçue selon laquelle l'entrée dans les sociétés patriciennes fermées de la ville aurait correspondu au couronnement d'une ascension sociale débouchant inévitablement sur le retrait des affaires actives et le refuge dans la rente et l'imitation de la noblesse... Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, en compagnie des familles déjà parvenues au sommet du pouvoir urbain depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la plupart des nouvelles recrues des sociétés patriciennes ont continué de s'engager dans le commerce actif. On peut même penser que c'est justement l'entrée dans les sociétés patriciennes, constituant de ce point de vue un cadre idéal de collaboration et de rapprochement, qui a prolongé et renforcé la constitution de compagnies d'affaires sur la base de la famille et du capital investi en commun. Un des indices, parmi d'autres, de cette implication active des élites répertoriées au sein des sociétés patriciennes fermées dans le grand commerce urbain, est constitué par la manière dont leurs vastes demeures, présentant une architecture justifiant leur nom de cours (*curiae*), non seulement servaient tout au long de l'année d'entrepôts, mais étaient également mises au service des foires comme lieu d'hébergement des marchands et de magasins pour leurs produits. C'est ainsi que les contrats de location conservés pour le temps des foires font apparaître les Zum Paradies, les Knoblauch, les Glauburg (pour leur demeure du Nürnberger Hof) comme de grands pourvoyeurs de logis pour les marchands de la foire. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le riche marchand patricien Jakob Heller, qui avait racheté le Nürnberger Hof, pouvait extraire de la location de cette demeure en temps de foire un bénéfice pouvant atteindre jusqu'à 600 florins. Les noms des demeures patriciennes du type des Augsburger Hof, Trierischer Hof, Ulmer Hof, Baseler Hof, Straßburger Hof ou Brüsseler Hof peuvent s'expliquer en raison de la présence régulière des marchands originaires de ces villes qui y faisaient étape pendant les foires<sup>102</sup>. Il n'en va pas autrement pour la maison dont le nom a donné l'appellation de la société patricienne Alt-Limpurg. Cette maison, dont une façade regardait vers la place centrale sur laquelle donnait l'Hôtel du Conseil, tirait son nom de la fréquentation usuelle des marchands originaires de la ville de Limpurg pendant les foires. Même si la société patricienne y a élu domicile depuis 1405, et finit donc par adopter son nom, cette demeure reste marquée de cette empreinte originelle puisque la lettre du contrat de location de 1423 entre le propriétaire de la maison et la société patricienne prévoit que la bâtisse soit réservée aux marchands et aux affaires de la foire pendant les deux rendez-vous commerciaux annuels. On remarquera également que ces grandes demeures habitées par les familles du Conseil, du grand com-

101 BÜCHER, Die Bevölkerung (cit. n. 2).

102 Günther NAGEL, Das mittelalterliche Kaufhaus und seine Stellung in der Stadt. Eine baugeschichtliche Untersuchung an südwestdeutschen Beispielen, Berlin 1971, p. 96-121. ROTHMANN, Frankfurter Messen (cit. n. 4) p. 108-118.

merce et des cercles patriciens étaient géographiquement concentrées dans le centre de la cité, autour de l'axe est-ouest qui réunissait la place du *Römer* d'un côté et la collégiale Saint-Barthélemy de l'autre, cœur économique, politique et symbolique de la cité.

L'engagement de la plupart des familles patriciennes connues de la ville, et pas simplement des plus récentes, dans le grand commerce, et cela pas seulement jusque vers 1450, date présumée d'une décélération de la croissance, mais encore au-delà, n'empêche pas ces mêmes familles d'avoir voulu diversifier leur patrimoine et investir dans plusieurs domaines à la fois. Plutôt que d'interpréter cette diversification, en particulier l'investissement dans les rentes et les possessions immobilières, comme le signe d'une frilosité économique ou bien de la sempiternelle jalousie des élites urbaines envers l'état de noblesse (comme si les nobles ne vivaient que de la terre et ne participaient en rien aux affaires lucratives des cités aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles!), rien n'interdit de voir ici le reflet d'une mentalité marchande qui invite à partager les risques. Et de fait, les fortunes patriciennes de Francfort sont loin, spécialement à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, de n'offrir que le reflet d'engagements commerciaux ou de »parts« de sociétés par dots et héritages interposés. Notre étude du patrimoine des Rohrbach au XV<sup>e</sup> siècle a pu montrer une indéniable augmentation du capital investi, à hauteur de plusieurs milliers de florins d'or, en rentes perpétuelles assises sur les caisses des autres villes allemandes (7310 florins pour être exact en 1430 et près de 2000 encore dans les années 1490)<sup>103</sup>, en forêts et prés situés dans les villages du plat pays, en maisons de ville. Un long et précieux testament, celui que rédigea en 1519 le patricien Jakob Heller, membre de la société Alt-Limpurg et plusieurs fois associé dans les grandes compagnies d'affaires francfortoises de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, renvoie la même image d'un patrimoine diversifié. Quelque 5000 à 6000 florins de capital mobilier et d'argent liquide, un montant équivalent investi en rentes viagères, quelque 3000 florins de biens immobiliers (champs, prés, vignes ... troupeaux de plusieurs centaines de bêtes), la vaste demeure dite Nürnberger Hof acquise en 1496 pour 4250 florins d'or et restaurée et aménagée pour près de 2000 florins supplémentaires, une valeur de 800 florins d'argent en métal et pour 400 florins de bijoux, 3000 florins hérités par testament de son épouse<sup>104</sup>. L'inventaire dressé en 1524 des biens du très riche et entreprenant patricien et marchand Klaus Stalburg (1469–1524), issu d'une famille établie à Francfort dans les années 1430, fils de cet autre Klaus Stalburg que nous avons vu former une compagnie avec les Bromm au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, et associé lui-même aux grandes compagnies de commerce de la ville dans les années 1480–1500, laisse également entrevoir une palette très riche de biens mobiliers et immobiliers sans pour autant que l'activité marchande ait jamais été laissée de côté. Au contraire, les pièces attestant un engagement actif des Stalburg dans le commerce traduisent une continuité d'activité sur plus d'un demi-siècle avec les Bromm et leurs alliés<sup>105</sup>.

103 MONNET, Les Rohrbach (cit. n. 4) p. 241–244.

104 Friedrich BOTHE, Das Testament des Frankfurter Großkaufmanns Jakob Heller 1519. Ein Beitrag zur Charakteristik der bürgerlichen Vermögen und der bürgerlichen Kultur am Ausgange des Mittelalters, in: Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst III/9 (1907) p. 339–401.

105 Friedrich BOTHE, Patriziervermögen im 16. Jahrhundert, Berlin 1908, p. 1–117.

Nous pensons que c'est précisément cette diversification au sein de laquelle la rente est censée équilibrer le risque lié au grand commerce, grand commerce continuant cependant de rapporter, qui permet aux riches patrimoines patriciens de progresser dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, progression que traduit un déséquilibre croissant de la répartition de la fortune et des biens en ville. En effet, sur les 2500 contribuables recensés en 1495, la moitié ou presque n'étaient enregistrés que pour une somme inférieure à 20 florins tandis que seuls 520 avaient déclaré posséder plus de 200 florins de biens, chiffre qui est encore loin de mettre l'intéressé en position d'appartenir aux sociétés fermées du patriciat local. Parmi les contribuables de 1495, seuls 137 se rangeaient dans la tranche située entre 1000 et 5000 florins et 70 avaient déclaré plus de 5000 florins. Soixante-dix, c'est à peu près le nombre de membres inscrits à cette date dans la société Alt-Limpurg, chiffre que l'on peut doubler avec le nombre d'inscrits à la société Frauenstein ... Au total, ce sont par conséquent quelque 120 à 140 contribuables qui peuvent faire état d'un patrimoine de plusieurs milliers de florins d'or. Ce chiffre est stable tout au long du siècle car il correspond peu ou prou à ce que laissaient entrevoir les registres de l'impôt de 1420 sur lesquels, parmi 2382 contribuables déclarés, 132 payaient un impôt supérieur à dix livres. Les deux contribuables les plus imposés étaient alors deux patriciens des familles Holzhausen et Weiss. C'est à peu près le cas 70 ans plus tard. Or, seules des fortunes d'un tel gabarit, plusieurs milliers de livres en 1420 ou de florins d'or en 1495, peuvent supporter les sommes que nous voyons investies chez les Meilleurs de la ville dans les dots des jeunes épouses (1000 florins à plusieurs reprises chez les Rohrbach entre 1420 et 1490), dans les parts de société (1000 et 600 florins par exemple dans le contrat de la société Bromm-Stalburg de 1457 ou bien encore 3000 florins investis par Jakob Heller dans une société francfortoise en 1487), dans les rentes viagères, dans les grandes maisons de ville, ainsi de Daniel Bromm déboursant 2800 florins pour l'achat d'un nouveau domicile destiné à la société Alt-Limpurg en 1495.

Parallèlement, l'inégalité fiscale semble s'accroître: si 3% des contribuables les plus imposés réglaient en 1475 plus de la moitié de l'impôt total, 4% (c'est-à-dire une centaine) des 2500 contribuables les plus imposés de 1495 ne règlent plus que 38% de la somme totale<sup>106</sup>. La couche supérieure de l'élite urbaine dans laquelle nous estimons que se retrouvent presque tous ceux que répertorient les sociétés patriciennes fermées de la ville est donc à la fois plus riche à la fin du XV<sup>e</sup> siècle qu'elle ne l'était et parvient en même temps à payer moins d'impôt. On ne peut se contenter ici de la simple constatation d'un état de fait. Il faut y voir le reflet d'une domination politique finalement acceptée, y compris par les artisans regroupés en métiers, soit les éléments *a priori* les plus organisés de la communauté citadine (en 1495, les artisans déclarés inscrits dans un corps de métier forment seulement 3% des contribuables situés dans le groupe d'un patrimoine évalué à plus de 1000 florins), puisque ces évolutions de fortune et de fiscalité se sont faites à institutions égales. Le consensus politique, la paix de la cité ne sont pas encore sortis troublés de ces déséquilibres. C'est donc qu'en dépit de l'inégalité d'accès aux multiplicateurs de la

106 Konrad BUND, Frankfurt am Main im Spätmittelalter 1311–1519, in: Frankfurt am Main. Die Geschichte der Stadt in neun Beiträgen, Sigmaringen 1991, p. 53–151, ici p. 140.

richesse, une forme d'accord politique se manifeste de la part de l'ensemble du Commun des bourgeois face à une gestion acceptée de la conduite de la cité par une poignée de familles affichant par ses manières d'être et de dépenser non pas un état de droit mais un état de fait différent des autres corps de la ville.

C'est bien la politique du Conseil, en grande partie déterminée par une élite étroite, qui fixe la direction principale: à Francfort, la production artisanale n'était pas plus le monopole des métiers que le commerce n'était celui des marchands. Tout l'édifice réglementaire repose sur cette conception qui fut une constante de la politique du Conseil dont le noyau patricien a maintenu ce cap car il y voyait la base d'un consensus permettant le relatif partage d'une partie des richesses issues des foires, petits bénéfices pour tous qui étaient autant de gages de la paix sociale. Ce n'est pas un droit inégalitaire de citoyenneté, l'addition ou la soustraction de privilèges différents qui fondent la pauvreté et la richesse et pourraient alors fournir une explication au processus d'oligarchisation, mais c'est bien plutôt la participation même à l'instance de décision politique, le Conseil, chargé pour sa part de fixer et de garantir les règles d'une certaine égalité du droit urbain, qui fait la différence. Ce qui importe donc, c'est de gouverner, d'être plus largement aux affaires, non pas pour s'attribuer plus de droits que les autres (toutes les élites urbaines qui ont suivi une telle politique à la fin du Moyen Âge ont été confrontées à de graves troubles, ce qui ne fut pas le cas à Francfort depuis le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle), mais pour établir la paix et fixer les règles du partage dont bien entendu ces élites profitent. Surtout, il s'agissait de maintenir l'ouverture de l'économie urbaine sur le marché des foires, sur l'échange des produits et surtout des capitaux en pratiquant un subtil mélange: une ville modeste en tout mais ouverte sur tout, au profit des habitants munis du droit de bourgeoisie et d'une élite stable, contrôlant de bout en bout l'ouverture et la fermeture, pour la cité comme pour elle-même. Finalement, ce n'est pas en masquant mais bien plutôt en revendiquant ses compétences économiques, fondées en grande partie sur la maîtrise du grand commerce et sur l'organisation réussie des foires, que l'élite patricienne du Conseil a légitimé sa domination. N'a-t-elle pas su, par l'arme financière, récupérer pour plusieurs dizaines milliers de florins en 1372 l'écouâtèterie, c'est-à-dire assurer pour le reste du Moyen Âge l'autonomie politique de la ville? N'a-t-elle pas su encaisser le choc financier de la défaite de la cité en 1389, déroute militaire rachetée par près de 80 000 florins payés en moins de cinq ans? N'a-t-elle pas su éviter à Francfort le lourd endettement des villes voisines de Wetzlar ou de Mayence, cités qui perdirent là les bases mêmes de leurs libertés urbaines? N'a-t-elle pas su enfin, cette élite, suffisamment jouer auprès du roi et de ses conseillers de la double arme politique et financière pour dissuader le souverain, qui reste seigneur de la cité, d'engager sa ville royale de Francfort par hypothèque comme il le fit pour tant d'autres villes d'Empire tout au long du XV<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>, et pour empêcher le même roi d'accorder à une autre ville, Strasbourg, Mayence ou Nuremberg par exemple, sa protection aux marchands se rendant aux foires?

Les élites du Conseil ont joué de cette légitimité d'un savoir-faire avantageux dans leur conduite des affaires de la ville dont chacun voyait que si elles profitaient d'abord

107 Goetz LANDWEHR, *Die Verpfändung der deutschen Reichsstädte im Mittelalter*, Köln, Graz 1967. ID., *Die rechtshistorische Einordnung der Reichspfandschaften*, in: Hans PATZE (dir.), *Der deutsche Territorialstaat im 14. Jahrhundert*, Sigmaringen 1970, p. 97-116.



aux meilleurs, tout le monde avait intérêt à voir durer une autonomie et une stabilité reposant sur le subtil équilibre entre une relative moyenne et d'occasionnels mais temporaires et profitables responsabilités exceptionnelles (foires, diètes, élections). Les élites patriciennes contrôlant les deux premiers bancs du Conseil, les deux bourgmestres et l'écoute, se sont bien gardées de se produire en un état politique distinct. Elles n'en ont tout simplement pas eu vraiment besoin car, pour récapituler, on s'aperçoit qu'en ville, seuls le Conseil lui-même et d'autre part le patriciat regroupé dans les sociétés d'élite et s'associant pour une partie dans des compagnies de commerce constituées, se révèlent être les instances de pouvoir et de décision le mieux organisé puisque l'artisanat n'a finalement pas l'influence politique correspondant à son organisation et ne forme pas un véritable contre-pouvoir de pression et d'influence. Dans sa récente étude sur les foires de Francfort, Michael Rothmann<sup>108</sup> a bien montré qu'il fallait attribuer à la politique du Conseil lui-même le succès des foires favorisé par un cadre institutionnel, juridique et réglementaire. Ce n'est en effet pas au sein des métiers ou sous la pression des sociétés de commerce qu'une législation favorable aux affaires s'est développée, mais dans le milieu et les instances du Conseil dominé par les grands marchands dont on retrouve la majeure partie dans les sociétés patriciennes. Un des signes indirects de cette particularité tient à l'implication importante des grandes familles francfortoises elles-mêmes dans les affaires du change et le contrôle de la monnaie dont il est assuré que ce n'était pas au Moyen Âge un marché libre mais un secteur très étroitement contrôlé par les autorités. Dès 1340 par exemple, Louis le Bavarois avait cédé la frappe monétaire en ville à Jakob Knoblauch, membre d'une famille de l'élite du Conseil et sans doute de l'Alt-Limpurg dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Plus généralement, à la différence d'autres villes, on ne rencontre pas de présence massive de Juifs (en tout cas plus au XV<sup>e</sup> siècle, ce qui serait moins vrai du siècle précédent), de Lombards ou autres »Cahorsins« dans le commerce du change et de l'argent francfortois. De même, ce sont les grandes familles à l'origine de la société patricienne Alt-Limpurg et établies au Conseil dès 1350–1370 qui se révèlent les acteurs importants du crédit accordé par Francfort à d'autres villes: les Frosch (1354), les Brun von Braunfels (1385), les Glauburg (1362), les Zum Paradies (1362). On retrouve ces mêmes noms, un siècle plus tard, lors de la débâcle financière de Mayence en 1462 (qui ne provoqua nullement la ruine de ces familles) ou bien pour les prêts accordés à la ville de Bâle sous forme de constitution de rentes en 1474–1475 (Weiss, Holzhausen, Frosch, Glauburg, Monis). Dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, les détenteurs de rentes assises sur la ville de Erfurt par exemple sont presque exclusivement les membres d'une dizaine de familles occupant au même moment les sièges du Conseil et les premières places des sociétés patriciennes: les Frosch, les Glauburg, les Holzhausen, les Rohrbach, les Heller, les Wixhäuser et les Vom Rhein<sup>109</sup>. Or, le choix de telles villes ne relève pas de la seule décision de quelques investisseurs, mais reprend au même moment les axes privilégiés de l'action extérieure du Conseil envers des points politiques et économiques importants.

108 ROTHMANN, *Frankfurter Messen* (cit. n. 4) p. 57–80.

109 MONNET, *Les Rohrbach* (cit. n. 4) p. 261–263 et ROTHMANN, *Frankfurter Messen* (cit. n. 4), tableau 51 de la page 473.

La domination politique étant finalement bien exprimée et monopolisée par le Conseil élargissant de manière contrôlée ses compétences économiques (et tel n'est pas toujours le cas dans toutes les villes allemandes au même moment), les signes de distinction sociale et culturelle des élites dirigeantes se sont multipliés sur d'autres terrains, l'art de vivre et la conscience généalogique en particulier.

### 3. *Esprit de corps, esprit de famille, esprit de clocher*

Nous avons vu à plusieurs reprises combien le bloc familial jouait un rôle important, tant pour la conduite des affaires politiques et économiques que pour l'ancienneté d'appartenance aux sociétés patriciennes. Pour l'Alt-Limpurg, l'habitude existe au moins depuis les premières listes de membres conservées en 1406 et 1407 (enregistrant respectivement 64 et 60 «sociétaires», *Gesellen* ou *socii*) de respecter l'ancienneté des familles dans l'ordre de leur entrée dans la société. En 1406 et 1407, les Holzhausen, les Weiß et les Glauburg occupent les trois premières places et totalisent plus du tiers des membres. C'est donc dire si l'on ne se contentait pas d'être Alt-Limpurgeois de père en fils, mais également en grand nombre sur une même génération, plusieurs frères siégeant à la fois. On a même l'impression que plus la famille est ancienne et donc élevée dans le «tableau» de la société, et plus les différentes branches de la famille y sont inscrites. C'est le cas pour les familles Frosch et Marpurg (zum Paradies) situées juste en dessous des trois suscitées dans l'ordre de leur entrée et de leur prestige, mais qui tout au long du XV<sup>e</sup> siècle comptèrent en permanence et au même moment plusieurs sociétaires d'une même génération. Les procédures d'admission y invitaient, qui limitaient, en dehors de la naissance et du mariage, l'entrée aux bourgeois de Francfort parrainés par des membres déjà inscrits. De ce fait, les grandes familles du haut du tableau ont toujours tenu à privilégier l'entrée des collatéraux et à limiter le nombre des membres d'une même famille dans le bas du tableau. En effet, en 1407, les 64 sociétaires appartiennent à un total de 29 familles différentes mais, comme on l'a vu, trois familles seulement occupaient plus du tiers des sièges... En dressant en 1466 la liste des membres de l'Alt-Limpurg, le chroniqueur Bernhard Rohrbach suit fidèlement l'ordre d'entrée et de prestige dans le tableau (sa chronique indique bien en allemand «*in die tafeln geschrieben*»), et son répertoire fait apparaître que les trois familles des Holzhausen, des Weiß et des Glauburg regroupent encore 20 des 66 membres (répartis en 37 familles différentes). Or, cette liste est d'autant plus précieuse que le chroniqueur fournit parallèlement les listes des autres sociétés concurrentes de la Laderum et de la Frauenstein (cette dernière tirant son nom de la maison acquise en 1423 par une poignée de riches bourgeois qui en profitent pour se doter de nouveaux statuts modifiant un premier règlement de 1408)<sup>110</sup>. La liste des membres de la Laderum recense alors 43 personnes relevant de 35 noms de famille différents. La comparaison des deux chiffres montre bien que la concentration au profit de quelques blocs familiaux ne caractérisait pas ce cercle. Ce n'était pas plus le cas pour la société Frauenstein dont une liste établie postérieurement par le chroniqueur Bernhard Rohrbach recense en 1479 24 membres

110 Fascicules du *Liber Gestorum* publiés par FRONING (éd.), *Frankfurter Chroniken* (cit. n. 87) p. 202-210.

appartenant à 19 noms de famille différents. Ce sont des proportions presque semblables que traduit une liste de 1504 pour la société Frauenstein. En 1497, la liste de la société Alt-Limpurg établie cette fois par Job Rohrbach, le fils du chroniqueur précédemment évoqué, comptabilise 14 Holzhausen, Weiß et Glauburg sur les 67 membres de la société<sup>111</sup>. En 1504, les Holzhausen, Weiß et Glauburg n'ont plus que 10 membres sur les 66 alors recensés, mais la plupart de leurs alliances matrimoniales en font les parents des dix familles suivantes dans le tableau. Par son ancienneté, mais aussi par la présence »physique« qu'y exerçaient les plus vieilles familles de la ville, la société Alt-Limpurg était de loin le plus prestigieux des cercles patriciens de Francfort, ce que traduisent non seulement son organisation mais aussi la conscience généalogique particulièrement poussée de ses membres.

L'organisation des différentes sociétés de l'élite francfortoise présentait dans ses grandes lignes des traits communs tels que la procédure contrôlée d'admission ou le paiement d'une cotisation annuelle. Très vite, la possession du droit de bourgeoisie de la ville fut exigée. Elle est attestée depuis 1435 et émane en fait du Conseil lui-même<sup>112</sup>, le document en question évoquant les *Stubengesellschaften* existant »par l'autorisation et le bon vouloir du Conseil«. Voilà un nouveau signe de l'importance de la domination politique exercée par le Conseil en ville puisque les corps de métier tout comme les sociétés de l'élite (il est notable que, de ce point de vue, ces deux types de corps soient traités sur un plan d'égalité) ne pouvaient exister que si leurs statuts étaient autorisés par le Conseil. Un autre signe de l'emprise du Conseil sur la vie et l'organisation de ces sociétés tient au fait que toutes les amendes levées au sein des cercles pour contravention aux statuts et dispositions devaient être partagées entre les caisses du Conseil et celle de la société en question<sup>113</sup>. Le plus extraordinaire tient au fait que la meilleure de ces sociétés, l'Alt-Limpurg, fut sans doute celle qui vécut le plus longtemps sans charte écrite de ses statuts. Il ne faut pas voir là un souci quelconque de la part de ses membres de se soustraire à l'obligation d'autorisation et d'enregistrement auprès du Conseil, mais au contraire le fait que cette société étant celle qui regroupait en fait la plupart des conseillers et des bourgmestres, elle pouvait se permettre de fonctionner ainsi. Cependant, en 1495, lors du déménagement de la société Alt-Limpurg dans les murs de la maison dite Laderum (qui avait donné son nom au cercle disparu en 1480), une ordonnance de plusieurs dizaines d'articles fut adoptée le 2 octobre 1497<sup>114</sup> et dûment présentée aux membres du Conseil, aux bourgmestres et à l'écouterie qui se trouvaient être également membres de longue date de l'Alt-Limpurg. Des nouveautés sont introduites par rapport au fonctionnement et à l'organisation précédemment attestés. Tout d'abord, un serment de respect de ces règles est exigé de tous les membres et deux contrôleurs sont nommés le jour du patron de la société, saint André, afin de faire observer le règlement. Les condi-

111 Tagebuch, fols. 76, 76 r. et 77.

112 Ordonnance du 18 avril 1435 publiée par Karl BÜCHER, Benno SCHMIDT (éds.), *Frankfurter Zunfturkunden bis zum Jahre 1612*, Frankfurt a. M. 1914, tome 1, p. 12.

113 Également publié par BÜCHER, SCHMIDT (éds.), *Zunfturkunden* (cit. n. 112), tome 2, n° 240, p. 384 et suiv.

114 Détaillée par LERNER, *Alten-Limpurg* (cit. n. 56) p. 42–49. L'original conservé aux Stadtarchiv de Francfort Holzhausen Archiv Kasten 165, comme le remarque l'auteur dans la note 82, n'a en effet jamais été édité.

tions d'appartenance sont également modifiées: aux règles anciennes du mariage et de la naissance et à l'obligation de possession du droit de bourgeoisie de la ville s'ajoute la reconnaissance d'un pouvoir économique puisque seuls sont reconnus pleinement sociétaires les membres actifs qui se sont acquittés en 1495 des 20 florins destinés à rembourser une partie du capital d'achat de la maison Laderum. Les enfants de ces cotisants fondateurs n'auront plus ensuite qu'à verser 7 florins tandis que tout nouvel arrivant devra aussitôt déboursier 20 florins en souvenir de la dépense de 1495. À cette somme s'ajoute le versement d'un forfait de 3 florins par mariage déjà contracté ou pour tout mariage survenant après l'entrée en société. D'autres clauses méritent l'attention, en particulier celles qui touchent les «étrangers», c'est-à-dire des membres qui ne sont pas nés à Francfort et adoptent seulement le droit de bourgeoisie au moment de leur entrée dans l'Alt-Limpurg. Pour eux, la preuve de leur honnête naissance d'un couple marié est exigée et un droit d'entrée de 30 florins, et non plus seulement de 20 florins, est réclamé. Une différence était faite dans les rites d'admission: le fils d'un Alt-Limpurgeois devait se contenter de demander son droit d'entrée tandis qu'une période probatoire de six mois était imposée à celui qui épousait une fille ou une veuve d'un Alt-Limpurgeois mais dont la famille n'avait encore jamais fait partie de la société. Si de la sorte un nouveau nom de famille était enregistré dans la société, il prenait place par ordre d'arrivée en bas du tableau.

On le voit, c'est la descendance et l'ancienneté du nom qui sont ici consacrées, sans égard à la qualité du nouvel impétrant, noble ou non noble, possédant ou non des armes de chevalerie reconnues par l'empereur. De la sorte, la faveur impériale fut loin de constituer un facteur automatiquement favorable à l'admission dans la société Alt-Limpurg. La résidence à Francfort, l'engagement local dans les affaires économiques et politiques de la cité, la volonté de faire souche avec un lignage local étaient primordiaux. Sans fermer les portes du cercle, pratique qui eût irrémédiablement conduit à son épuisement démographique, ce nouveau règlement en 37 articles signale la consécration de l'existence d'un esprit de corps chez les membres de l'Alt-Limpurg, communauté en particulier fondée sur le mariage et sur l'esprit de famille. Il est également intéressant que cette charte ait été adoptée au moment où, par l'achat d'une vaste demeure proche du cœur politique de la cité, la société consacrait en quelque sorte par la possession de murs propres son assise et sa longévité: elle n'était plus locataire mais propriétaire. Cependant, et pour bien démontrer que le cercle est aussi un mode d'existence et un art de vie en société, 20 des 37 articles sont consacrés à l'organisation des réunions et au comportement exigé des membres: interdiction des jeux de hasard, des grossièretés, des tenues vulgaires, des jurons et des faux serments, tarification des consommations, procédures d'élection des responsables journaliers des boissons et enfin règles de réconciliation et d'arrangement à l'amiable en cas de dispute entre les membres. Les cas de dispute sont ici détaillés comme dans presque tous les actes constitutifs des corps de la société urbaine médiévale: injures, coups, menaces au moyen d'une arme, blessures volontaires et involontaires. Mais surtout, le crime le plus lourdement puni (du point de vue financier et symbolique) touchait en fait à la mémoire: quiconque s'avisait d'effacer un nom du tableau de la société ou de vouloir modifier son ordre d'ancienneté était puni de l'exclusion immédiate (alors qu'en cas de meurtre cette exclusion dépendait du jugement émis par le tribunal urbain) et du

paiement d'une amende énorme de 20 florins (somme équivalente au montant originel du droit d'entrée). On ne trouve pas de prescription aussi détaillée et surtout aussi ferme sur le rang dans les autres statuts des autres cercles patriciens. On trouve seulement dans les règlements du cercle Frauenstein postérieurs à 1423 un article expliquant que si l'un des membres »s'arrachait du tableau (*sich usz der tafeln riesze*)« ou se mettait indûment en congé (*orlaub neme*), sa peine ne devait pas consister en une amende pécuniaire mais, disposition bien plus grave, en une sorte de *damnatio memoriae* provisoire puisque si ledit membre voulait réintégrer la société, il devait être inscrit comme le dernier venu et redémarrer par le bas du tableau (*unden an die tafeln seczen*). On pratiquait donc ailleurs comme une arme dissuasive et comme un moyen de promotion l'ancienneté d'inscription, mais elle était poussée le plus loin dans la société Alt-Limpurg. Ici, le pouvoir de l'ancienneté était consacré par les dispositions suivant lesquelles un Conseil restreint intérieur des 15 anciennes familles choisissait les deux maîtres annuels de la société (*Stubenmeister*). 15, c'est le nombre des conseillers du premier banc contrôlé par les lignages de la société Alt-Limpurg et les mêmes familles siègent ici et là. La mise en forme écrite d'un tel esprit de communauté n'a pas été seulement motivée par l'achat d'une nouvelle maison, mais résulte aussi de la rencontre avec les juristes du *Reichskammergericht*. En effet, en 1495, année de l'acquisition du nouvel édifice, la Chambre impériale de justice était officiellement installée à Francfort par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. La venue de juristes et de nobles en ville était une nouveauté: elle représentait une sérieuse concurrence pour une élite qui s'était jusqu'à présent satisfaite de rester dans ses murs et d'accueillir à intervalles réguliers, mais pour une durée limitée, les Grands de l'Empire. Avec le *Reichskammergericht*, c'est l'arrivée permanente d'une élite concurrente qui se profilait à l'horizon. Comme nous avons pu le montrer par ailleurs, et contrairement aux interprétations couramment avancées sur cet épisode, l'élite francfortoise a réagi dans sa grande majorité avec méfiance<sup>115</sup>. On ne constate en effet aucun empressement de sa part à trouver des logements adéquats pour le personnel du Tribunal, alors que toutes les grandes familles s'ingénient à loger les marchands et les princes pendant les foires et les diètes. On ne voit pas plus le Conseil s'efforcer de bien installer la chambre de justice. En 1496, le chroniqueur Job Rohrbach rapporte même que »notre société [il pense bien entendu à l'Alt-Limpurg qu'il appelle un peu à tort Laderum] fit le mort car les assesseurs, autres docteurs nobles (*doctores nobiles*), avocats et procureurs nous faisaient embarras«<sup>116</sup>. On ne voit pas non plus de tentatives franches de rapprochement entre les élites de l'Alt-Limpurg et le milieu des juristes du tribunal d'Empire et il n'y eut pas de mariages comme on aurait pu s'y attendre. Deux ans plus tard, en 1497, l'année de l'adoption des nouveaux statuts, le tribunal quittait Francfort pour Worms. La greffe n'avait pas pris, faute de volonté des élites locales qui préféraient la grandeur provisoire de leur cité lors de grands épisodes commerciaux et politiques à l'installation permanente d'une administration centrale. De la sorte, c'était le plus sûr moyen de préserver du dehors la domination patiemment construite du Conseil et de ses familles dirigeantes. On aurait pu expecter de la venue des juristes de la Chambre le réveil d'une concurrence aux honneurs entre les divers cercles de l'élite locale. Tel ne

115 MONNET, Des juristes en ville (cit. n. 72).

116 Tagebuch, fol. 50 v.

fut pas le cas, signe de l'emprise qu'exerçait le cercle Alt-Limpurg sur les autres regroupements supérieurs.

La prééminence de la société Alt-Limpurg sur les autres cercles de création plus récente s'est également traduit par une relative exclusivité d'appartenance. Le cas typique du chroniqueur Bernhard Rohrbach qui fut successivement membre des trois grands cercles de l'élite atteste une telle pratique: membre de la Laderum en 1462, il la quitte en 1467 car il vient d'être élu à l'Alt-Limpurg<sup>117</sup>. En 1480, il participe à la liquidation de la société Laderum et organise la venue d'une douzaine de transfuges dans l'Alt-Limpurg. En revanche, l'appartenance conjointe à la Frauenstein et à l'Alt-Limpurg semble avoir été possible si l'on en croit le même Bernhard Rohrbach qui fut membre de la première en 1479, 12 ans après son admission dans la seconde. Il semble que l'exclusivité ne se soit pas exercée de la part de l'Alt-Limpurg à l'encontre de sa principale rivale en raison même de la concurrence qui opposait les deux cercles: peut-être les Alt-Limpurgeois pensaient-ils plus opportun de contrôler la Frauenstein de l'intérieur en laissant entrer dans ce cercle des hommes qui leur étaient dévoués. En outre, comme on l'a vu, cette double appartenance concernait également les familles Blum, Heller, Schott, Stalburg et Melem, familles qui se trouvent être dans les années 1470–1490 les plus impliquées dans le grand commerce avec Venise. Il se peut que des investissements communs et des compagnies communes aient ici motivé la constitution d'une sorte de second réseau d'affaires doublant celui de l'Alt-Limpurg qui se voulait en même temps plus qu'un simple groupement d'intérêts marchands.

L'importance de la constitution de la communauté et de l'esprit de corps de la société Alt-Limpurg sur des bases familiales se remarque à la manière dont de nombreuses cérémonies de mariage furent célébrées dans les locaux mêmes du cercle et non dans les demeures privées des grandes familles. On note même une accentuation de cette pratique à mesure que l'on avance dans le XV<sup>e</sup> siècle: 13 mariages de 1404 à 1455 mais 72 de 1455 à 1486 dans les locaux de la maison Limpurg<sup>118</sup>. Il s'agit ici d'une pratique que l'on ne rencontre pas dans les autres sociétés d'élite de la ville. On en veut pour preuve que le dernier article du règlement de 1497 stipule que la maison acquise en 1495 ne puisse jamais servir à des fins privées sauf pour l'organisation des mariages des sociétaires (c'est d'ailleurs l'un des signes du caractère public de cette cérémonie). L'article précise qu'à cette occasion, et à cette occasion seulement, la vaisselle et le mobilier peuvent être employés aux fins d'une fête autre que celle du saint patron, de la réception des princes et de leur suite ou de l'entrée en Carême ... Un fait demeure, celui de l'accélération des intermariages soudant les grandes familles de l'Alt-Limpurg entre elles dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Si l'on admet cette hypothèse, cela signifie que la constitution d'un milieu par les liens du mariage accompagne la formation d'un milieu assez homogène d'affaires en même temps qu'elle s'accompagne de la formation d'un esprit de corps. Or, entre 1450 et 1500, une telle évolution se fait dans le calme, sans pression extérieure (ni guerres ni troubles sociaux), et sans le recours à un réflexe de fermeture instinctive face à un milieu concurrent (ce ne serait le cas que vers 1495).

117 FRONING (éd.), *Liber Gestorum* (cit. n. 87) p. 204–205.

118 LERNER, *Alten-Limpurg* (cit. n. 56) p. 39–40.

Comme on le voit, l'organisation sur des bases familiales de la société Alt-Limpurg s'est renforcée tout au long du siècle et fut consacrée par les statuts de 1497 qui font une plus large place aux femmes »qui auparavant n'étaient pas admises« comme le dit le chroniqueur Job Rohrbach. Même avant cette date, on ne saurait qualifier ce cercle d'hommes de société masculine. Les femmes y ont toujours joué un rôle éminent puisqu'elles détenaient deux clés d'accès à la société par le mariage et la naissance. Elles transmettaient également les droits d'admission d'une famille et collaboraient au maintien du rang d'ancienneté dans le tableau d'inscription. Après 1497, elles participent plus activement à toutes les réunions et paient la cotisation annuelle à la mort de leur époux. Elles pouvaient inviter à certaines festivités comme elles le faisaient chez elles. Le principe de l'égalité d'accès des enfants était reconnu. Chaque fils d'un membre Alt-limpurgeois pouvait déposer une demande d'admission: il n'y avait pas de droit d'aînesse. En revanche, un gendre n'était pas automatiquement membre mais devait être parrainé. Les liens du sang et les structures familiales offraient donc toute une palette de droits, de frontières et de restrictions possibles. Le cas francfortois a ceci de particulier qu'il mêle intimement, on le voit par le rôle des femmes, la sphère privée et la sphère publique. On se comporte dans ce cercle comme chez soi et l'on verra d'ailleurs certaines festivités de groupe émigrer de temps en temps dans le cadre privé d'une grande demeure familiale patricienne. C'est peut-être cette proximité entre famille et société Alt-Limpurg qui confère au cercle francfortois un aspect un peu plus ouvert, moins lignager, que celui de Nuremberg (évidemment la taille de la ville joue: avec 8000 à 9000 habitants au XV<sup>e</sup> siècle, un chiffre bien inférieur à celui de la population nurembergeoise, la population de Francfort doit se renouveler, ce qui vaut aussi pour ses élites). Toutes les familles possèdent bien entendu des armes, que l'on retrouve affichées en ville sur la façade des maisons, sur les chapelles des églises, ou bien lors de l'enterrement des échevins. Mais il ne semble pas exister à Francfort une focalisation aussi agressive et sourcilleuse sur le maniement symbolique des armes que celle que l'on peut rencontrer à Nuremberg ou même à Ratisbonne. Le patriciat francfortois ne devait en fait craindre que l'épuisement biologique pour sa disparition car, en l'absence de luttes de factions et de partis, on connaît très peu de cas d'exils politiques ou de proscriptions massives qui aient frappé de grandes familles patriciennes. De même, la structure des affaires (les foires), n'obligeait pas à une émigration de nature commerciale: on pouvait à Francfort se livrer à la grande marchandise sans trop bouger.

L'esprit de famille a donc supporté l'esprit de corps qui n'a pas remplacé le premier. C'est ce que montrent les productions de mémoire laissées par les chroniqueurs de la ville à la fin du Moyen Âge. Il s'agit là d'une écriture élaborée dans le milieu privilégié d'action de l'élite francfortoise: celui du Conseil mais aussi celui de la collégiale Saint-Barthélemy. Il convient de remarquer à cet endroit que le rapprochement entre milieu du Conseil et milieu de la collégiale, par familles interposées, se produisit d'autant plus facilement depuis la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle que, à côté du compromis trouvé entre la collégiale et le Conseil sur le régime fiscal, le doyen et le prévôt de Saint-Barthélemy obtinrent gain de cause sur la résidence des chanoines<sup>119</sup>, mesure

119 Erich KELLNER, *Das Reichsstift Sankt-Bartholomäus zu Frankfurt im Spätmittelalter*, Frankfurt a. M. 1962, p. 43.

qui accrut le caractère local du recrutement. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, on note une plus grande fréquence de chanoines issus des grands lignages membres des sociétés patriciennes, un mouvement qui correspond aussi à l'académisation remarquable du collège canonial francfortois, processus qui favorise à nouveau les fils des riches familles envoyés étudier à Orléans, à Mayence ou en Italie. Les noms mêmes des chroniqueurs francfortois parlent en faveur d'une origine sociale concentrée dans le milieu dirigeant, ce qui peut fournir une clé d'explication à un type de mémoire qui mêle intimement l'histoire publique de la ville et l'histoire privée de la famille.

Nous avons déjà maintes fois rencontré le nom des deux Rohrbach, auteurs de journaux de famille et de chroniques urbaines qui suivent le destin de leur famille depuis son arrivée prétendue en ville vers 1370 jusqu'à la consécration sociale que constitue l'admission dans le cercle Alt-Limpurg. Sur ce parcours se greffe un récit des festivités, de la vie sociale et des usages respectifs des trois grandes sociétés patriciennes de la ville. Enfin, par un véritable système d'emboîtement de la mémoire, une chronique plus classique des événements marquants survenus à Francfort vient s'insérer dans cette œuvre produite sur deux générations: guerres privées que la ville dut affronter, visites des rois et des princes, tenues des foires, travaux du Conseil ... Cette synthèse entre autobiographie, livre de famille, parole du groupe des élites et chronique urbaine n'est pas la seule attestée à Francfort à la fin du Moyen Âge. Elle puise d'ailleurs dans une tradition établie depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Les premières rédactions de chroniques de la ville sont l'œuvre d'anonymes que l'on croit néanmoins pouvoir situer parmi le clergé de la ville, plus exactement le chapitre de la collégiale Saint-Barthélemy qui se révéla ensuite un des grands ateliers de l'histoire urbaine<sup>120</sup>. C'est le cas des *Deutsche Annalen* qui couvrent la période 1306–1343 et furent continuées jusqu'en 1364 sous le titre d'*Annales Francofurtani*, source continûment utilisée au siècle suivant. On doit également citer le nom de Baldemar von Peterweil, appelé aussi Fabri, chanoine de Saint-Barthélemy de 1342 jusqu'à sa mort en 1384 et auteur d'une chronique relatant en particulier les événements tragiques de 1349 ainsi que d'un livre du protocole de la réception et de l'élection des rois à Francfort, livre recopié au XV<sup>e</sup> siècle par Johannes Königstein, doyen de Saint-Barthélemy. On doit également à Baldemar von Peterweil une description des rues, fontaines, places et quartiers de Francfort qu'il rédigea en complément du *Liber censuum*, le rôle des taxes qu'il avait établi en 1350 pour recenser les revenus de la collégiale en ville. Il convient enfin d'ajouter que Baldemar von Peterweil a été reconnu comme l'auteur du célèbre *Dirigierrolle*, rouleau de parchemin du XIV<sup>e</sup> siècle, en latin et moyen-allemand, portant le texte de la première représentation du Jeu de la Passion donné vraisemblablement à Francfort en 1349. Les productions de la collégiale sont poursuivies au XV<sup>e</sup> siècle avec le doyen Johannes Königstein, auteur d'un *Modus regem Romanorum electum Francofurtiae introducendi exaltandi*, et initiateur de la rédaction de notices historiques sur les événements marquants de la ville entre 1410 et

120 Pierre MONNET, Particularismes urbains et patriotisme local dans une ville allemande de la fin du Moyen Âge: Francfort et ses chroniques, in: Rainer BABEL, Jean-Marie MOEGLIN (dir.), Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne, Sigmaringen 1997, p. 389–400. Pour les références des textes et des sources, se reporter à ID., Les Rohrbach (cit. n. 4) p. 62–68.



1497, successivement entreprise par Nikolaus Gerstung (mort vers 1420), Wigand Konecken (doyen de la collégiale mort en 1480), Kaspar Feldener (mort en 1481) et Georg Schwarzenberg (1442–1500). Ce dernier nom est bien connu du cercle patricien Alt-Limpurg où cette famille est attestée tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, tandis que toute une série de mariages rapprochent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle les Schwarzenberg et les Rohrbach et Melem, familles de chroniqueurs et d'auteurs de livres généalogiques. Quant aux Königstein, on les retrouve dans des compagnies de commerce aux côtés des Ganz, des Geuch, des Melem et des Rohrbach. Autant de relations et de correspondances ne sont pas le fruit du hasard, elles parlent en faveur d'un milieu d'écriture homogène. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il appartiendra aux héritiers de cette tradition historiographique mi-cléricale et mi-patricienne (écrits des chanoines Johannes Latomus et Wolfgang Königstein) de poursuivre le travail et d'achever ainsi un véritable cycle de la mémoire urbaine.

L'autre milieu, mais il s'agit en vérité des mêmes cercles familiaux, dans lequel se développe une mémoire mêlant destin familial et histoire urbaine est bien celui du Conseil et des cercles patriciens de la ville. On peut y ranger pour le XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle les Rohrbach, Vom Rhein, Heller et Melem. Nous avons pu calculer dans le cas précis des Rohrbach que les chroniques du père et du fils rédigées dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle comportaient au total 464 noms différents dont près de la moitié, 211 pour être exact, se retrouvaient au moment de leur évocation comme membres de l'un des trois cercles Alt-Limpurg, Frauenstein et Laderum. Parmi ces 211 personnages convoqués par l'entreprise de mémoire, le cercle proche de la parenté des Rohrbach en regroupe la moitié, 95. La proportion d'évocation par famille est importante car en tête viennent dans la chronique les Holzhausen, les Weiß, les Glauburg et les Knoblauch, soit le quarté des plus vieilles et influentes familles du Conseil, des affaires et de l'Alt-Limpurg. C'est sur ce socle du pouvoir et de l'ancienneté des lignages que se bâtit, et pas seulement chez les Rohrbach, une conscience généalogique poussée qui prend en charge, à des fins de légitimation, le passé urbain dont les familles de l'élite seraient les dépositaires et les garants tout ensemble. C'est à ce compte, semble-t-il, que les productions de mémoire de la ville créent une identité proprement urbaine, isolée, détachée du territoire environnant et de sa noblesse, parce qu'elle réalise une inscription spatiale forte de l'historiographie capable d'intégrer une histoire privée-familiale et une histoire politique-publique.

On voit alors poindre, dans le récit de l'ancienneté de la cité, de sa fierté d'être la ville de l'élection des rois et des foires de tout l'Empire, les traces d'un patriotisme urbain<sup>121</sup> d'adhésion à l'empereur fondé sur la reconnaissance et l'exaltation du rôle »impérial« de la cité. On voit également surgir les manifestations d'un patriotisme de défense<sup>122</sup> contre certains seigneurs territoriaux particulièrement »indifférents au roi« (*königsfern*) dans cette région de l'Allemagne. Ces mêmes écrits fournissent également l'occasion de cerner les expressions d'un particularisme local fondé sur la

121 Rudolf HIESTAND, *Civis romanus sum. Zum Selbstverständnis bürgerlichen Führungsschichten in den spätmittelalterlichen Städten*, in: Peter WUNDERLI (dir.), *Herkunft und Ursprung. Historische und mythische Formen der Legitimation*, Sigmaringen 1994, p. 91–110.

122 Klaus GRAF, *Schlachtengedenken in der Stadt*, in: Bernhard KIRCHGÄSSNER (dir.), *Stadt und Krieg*, Sigmaringen 1989, p. 83–104.

conscience développée par les familles dirigeantes d'après lesquelles le destin hors du commun de leur ville est bien leur œuvre, et qui estiment que cette réussite doit être préservée par la fermeture des cercles patriciens, le fonctionnement orthodoxe d'un Conseil réduisant l'influence des métiers réglés, la défense d'un monopole économique sur les foires, la relative indépendance des alliances diplomatiques. L'hypothèse que l'on pourrait en dégager tient dans la manière dont ce contraste entre l'ouverture imposée aux élites par les responsabilités de Francfort et la fermeture de son régime et de ses cercles dirigeants fut, mieux qu'un difficile équilibre, un choix résolu et accepté, un véritable mode de gouvernement de la ville où la consolidation des acquis l'emporte sur la conquête. Ce fut peut-être une construction dangereuse pour l'avenir, mais ce fut, au moins pour un temps, une défense efficace pour les intéressés qui en étaient en même temps les bénéficiaires.

Quoi qu'il en soit, la mémoire urbaine et l'exaltation du rôle particulier de la cité au sein de l'Empire furent bien, à Francfort à la fin du Moyen Âge, l'affaire des deux hauts lieux politiques et spirituels qui, chacun à leur manière, représentent les intérêts ou le souvenir de l'empereur en ville: le chapitre collégial de Saint-Barthélemy et le Conseil. Il n'est pas étonnant, sous cet angle, qu'un des points de cristallisation de la mémoire impériale en ville fut »saint« Charlemagne en personne dont le culte a été particulièrement répandu dans tout l'Empire<sup>123</sup> et spécialement à Francfort<sup>124</sup> où les célébrations de son *Natale* le 28 janvier et de sa *Translatio* le 27 juillet revêtaient un caractère particulièrement appuyé et festif. Entre 1340 et 1360, tout un programme iconographique représente Charlemagne sur le portail et surtout sur les bans canoniaux du chœur de la collégiale Saint-Barthélemy. Or, on l'a vu, le collège des chanoines a été l'un des lieux de prédilection du patriciat francfortois et le souvenir de Charlemagne a joué ici un rôle identificateur fort entre le milieu du Conseil et le milieu de la collégiale. Les noms de grandes familles de l'élite francfortoise, telles les Monis et Königstein, sont associées à ces commandes artistiques qui eurent à cœur de célébrer Charlemagne en patron de la ville et en protecteur des lois de la ville d'Empire, symboles qui furent mis en légende sur plusieurs monnaies de la cité dont la frappe était également aux mains de noms connus du patriciat dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi les Groß et les Knoblauch. En 1499, c'est le Conseil tout entier qui finance une fresque associant les armes de la ville aux deux saints patrons urbains, Barthélemy et Charlemagne<sup>125</sup>. Cette fresque ornait les murs du réfectoire du Couvent des Carmes qui constituait, avec l'église des Dominicains, un des endroits privilégiés des commandes des grandes familles.

Ainsi, l'intérieur de l'église des Dominicains, dans laquelle les rois Adolphe de Nassau, Henri VII de Luxembourg et Günther de Schwarzbourg avaient été élus, accueillit-elle les œuvres de Hans Holbein l'Ancien, Dürer et Grünewald. Les

123 Robert FOLZ, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris 1950. ID., *Études sur le culte liturgique de Charlemagne* (cit. n. 84).

124 SAURMA-JELTSCH (dir.), *Karl der Große* (cit. n. 84), en particulier: Hans-Joachim JACOBS, *Das Bild Karls des Großen in der Stadt Frankfurt im 14. Jahrhundert*, p. 63–86 et Carmen SCHENK, Burkhard KLING, *Karl der Große und Frankfurt. Der Aufbau einer Tradition und die Bildwerke vom Spätmittelalter bis zum 19. Jahrhundert*, p. 139–173.

125 Carl WOLFF, Rudolf JUNG, *Die Baudenkmäler in Frankfurt am Main*, Frankfurt a. M. 1896, tome 1, p. 92.

fenêtres, les voûtes et les autels, avaient aussi entièrement été financés par les dons des riches familles qui y avaient en outre apposé leurs blasons gravés: les Blum, les Heller, les Holzhausen, les Knoblauch, les Melem, les Monis, les Rohrbach<sup>126</sup>. C'est par exemple dans cette église que fut placé un vitrail rond spécialement composé vers 1505 sur la demande de Jakob Heller et de sa femme Katharina von Melem pour rassembler les blasons des deux familles<sup>127</sup>, œuvre réalisée au même moment et dans le même atelier que la *Wappenscheibe*, également placée dans l'église des Dominicains, représentant cette fois Bechthold Heller (le père de Jakob) et sa femme Katharina Blum accompagnés des écus respectifs de leur famille. Un très grand nombre de membres du cercle Alt-Limpurg trouvèrent ici leur dernier repos: Margarethe Holzhausen et Guda Knoblauch, Karl Hynsberg, Johann Holzhausen et Jakob Heller, Wicker Knoblauch en 1500, Heinrich vom Rhein en 1509, Georg et Wolf Blum en 1515<sup>128</sup>. Les Monis et les Heller y possédaient leur propre chapelle privée. C'est aussi dans l'église des Dominicains que furent placées la peinture d'autel commandée par Jakob Heller à Dürer et Mathis Gothard dit Grünewald et celle des Monis réalisée vers 1490 peut-être par le Maître du Cabinet d'Amsterdam appelé aussi Maître du Livre de Raison (*Hausbuchmeister*)<sup>129</sup>. Ce sont les mêmes familles, affiliées cette fois à la confrérie de Sainte-Anne, la *Annenbruderschaft* apparue à Francfort peut-être dès 1475 et incorporée aux Carmes en 1479–1481<sup>130</sup>, qui avaient financé en 1515 les fresques (9,80 m sur 4,42 m de haut) réalisées par Jerg Ratgeb<sup>131</sup> travaillant sur commande de Klaus Stalburg qui s'y fit enterrer. Le peintre Jerg Ratgeb<sup>132</sup>, né vers 1470/75 et mort après 1525, commença à être actif vers 1503 à Francfort et composa l'année suivante les portraits ornant l'autel de la chapelle privée de la maison de Klaus Stalburg, peinture en pied figurant Klaus à l'âge de 35 ans et son épouse Margarethe à 20 ans<sup>133</sup>. Vers 1505, c'est la famille Heller qui charge cet artiste de la décoration de la Weißfrauenkirche. Le cycle des fresques des Carmes, un des plus importants de cette époque dans l'Allemagne méridionale, est symboliquement centré autour de la métaphore du jardin arboré, allusion à l'origine même du nom du Mont Carmel, et inclut dans les scènes vétero- et néotestamentaires représentées les commanditaires regroupés par famille.

126 Ibid., tome 2, p. 70–71.

127 Frankfurt im Spätmittelalter. Kirche, Stifter, Frömmigkeit, n° 54. Catalogue de l'exposition permanente de l'*Historisches Museum*. Représentation dans Lothar GALL (dir.), Frankfurt am Main 1200. Traditionen und Perspektiven einer Stadt, Frankfurt a. M. 1994, p. 66.

128 Heinrich Hubert KOCH, Das Dominikanerkloster zu Frankfurt am Main (13.–16. Jahrhundert), Frankfurt a. M. 1912, p. 100–104.

129 Frankfurt im Spätmittelalter. Kirche, Stifter, Frömmigkeit, n° 47. Catalogue de l'exposition permanente de l'*Historisches Museum*. Heinrich WEIZSÄCKER, Die Kunstschatze des ehemaligen Dominikaner-Klosters, Frankfurt a. M., München 1923, p. 97–104. Vom Leben im späten Mittelalter. Der Hausbuchmeister oder Meister des Amsterdamer Kabinetts, Frankfurt a. M., Amsterdam 1985. Daniel HESS, Meister um das »mittelalterliche Hausbuch«. Studien zur Hausbuchmeisterfrage, Mainz 1994, p. 172–176.

130 Angelika DÖRFLER-DIERKEN, Vorreformatrische Bruderschaften der hl. Anna, Heidelberg 1992, p. 88–93.

131 Jörg Ratgeb's Wandmalereien im Frankfurter Karmeliterkloster, Frankfurt a. M. 1987.

132 Ute-Nortrud KAISER, Jerg Ratgeb. Spurensicherung, Limburg 1985.

133 Ibid., p. 59–67.

À regarder ces commandes, force est de constater que les artistes engagés par le petit cercle des mécènes fortunés de Francfort proviennent d'écoles et d'ateliers extérieurs et sont principalement originaires de villes du couloir rhénan ou de l'Allemagne du Sud. En dépit des nombreuses commandes de l'élite urbaine<sup>134</sup>, en dépit de la présence des foires internationales et d'un marché de l'édition, en dépit (ou dans ce cas peut-être à cause) des visites régulières des princes et des rois lors des diètes et des élections, il n'y eut pas de tradition locale capable de susciter un atelier urbain ou une génération d'artistes francfortois. On peut certes invoquer le souci des commanditaires et des fondateurs d'avoir voulu ainsi porter témoignage de ne reculer devant rien pour le souvenir et le salut de leur âme, de ne pas même renoncer à faire appel à de lointains et coûteux artistes. En même temps, on peut lire dans un tel choix un signe supplémentaire de l'ouverture de la ville du Main sur les modèles extérieurs et les influences plus lointaines, tout autant que le reflet, à cette échelle des témoignages artistiques d'une élite, de la situation même de Francfort à mi-chemin entre les influences et les courants d'échanges du Rhin d'une part et du Midi de l'Empire de l'autre. De la sorte se confirme aussi l'idée d'une circulation accélérée des influences, des modèles et des modes non seulement entre villes du Sud de l'Allemagne mais également par Cologne qui semble bien avoir joué un rôle décisif dans la transmission à l'Allemagne d'éléments venus des Pays Bas méridionaux<sup>135</sup>. Cette élite, dont la tendance à la fermeture s'accroît à mesure que le XV<sup>e</sup> siècle avance, restait ouverte aux renouvellements que les grands rendez-vous dont la ville était le théâtre régulier ne manquaient pas d'introduire.

## Conclusions

La manière dont l'historien Peter Moraw a tenté de caractériser les élites dirigeantes des villes allemandes nous semble à la fois résumer la situation particulière de Francfort et refléter en même temps plus généralement l'approche suivie par une école historiographique qui depuis trois décennies s'interroge sur la définition sociale de l'exclusivité: »Si l'on observe la situation économique des grandes et petites villes de la fin du Moyen Âge, on peut isoler à chaque génération un nombre d'individus et de familles particulièrement aisés. Mieux encore, on peut constater qu'ils conservent sur plusieurs générations la position acquise. Si l'on se tourne maintenant vers les forces politiques dirigeantes, c'est-à-dire le groupe de ceux qui occupent les sièges de l'échevinage et du Conseil, on peut aboutir avec plus de certitude à la même conclusion. Si l'on étudie enfin, sous l'angle de la répartition des groupes sociaux, l'exclusivité de ces familles, dans leur politique matrimoniale par exemple, c'est le même

134 Wolfgang KLÖTZER, *Schwerpunkte kulturellen Lebens in der mittelalterlichen Stadt, besonders Frankfurt am Main*, in: Erich MASCHKE, Jürgen SYDOW (dir.), *Stadt und Kultur*, Sigmaringen 1983, p. 29-56.

135 Werner Paravicini parle de manière pénétrante des plates-formes d'échanges culturels entre Nord et Sud, et Est et Ouest, que furent par exemple les Pays-Bas ou bien la Bavière et l'Autriche: introduction au recueil Ingrid KASTEN, Werner PARAVICINI, René PÉRENNEC (dir.), *Kultureller Austausch und Literaturgeschichte im Mittelalter. Transferts culturels et histoire littéraire au Moyen Âge*, Sigmaringen 1998, p. 17 et PARAVICINI (dir.), *Nord und Süd* (cit. n. 38).

schéma qui prévaut. Si l'on rencontre dans les trois cas les mêmes familles, il est alors possible de parler de patriciat<sup>136</sup>.

Une telle définition corrobore bien le fait que la situation économique était nécessaire mais non point suffisante pour appartenir au groupe des élites. Il faut pour cela durer, et c'est une vérité reconnue que la force et le prestige d'une grande famille dans la ville de la fin du Moyen Âge se mesuraient déjà à sa capacité à nouer des alliances, bref à attirer. De ce point de vue, l'ancienneté de l'origine (réelle ou reconstruite) d'une part et l'organisation familiale de l'autre se révèlent primordiales et entraînent avec elles le pouvoir, le comportement individuel et collectif ... Toutes deux sont de surcroît liées à la mémoire. Cette interprétation est renforcée par les représentations des contemporains qui, lorsqu'ils cherchent à décrire leur supériorité, parlent toujours des origines, de l'ancienneté, et non de leur niveau de fortune, et mettent en priorité l'accent sur ce qui fonde ou prolonge la qualité de leur état. Cependant, il ne faut pas négliger le fait que les types mêmes de biens possédés ont été valorisés, indépendamment de leur montant: capital, rentes, biens fonciers ou droits seigneuriaux ...

Et justement, on a longtemps cru que l'acquisition de biens immobiliers dans le pays satisfaisait la soif de reconnaissance sociale noble et le souci des élites urbaines de grimper dans l'état de noblesse (une sorte de trahison de la bourgeoisie). Mais on oublie que l'investissement dans la terre était souvent une opération d'immobilisation du capital marchand par précaution, une sorte d'assurance contre les dangers du commerce, bref un partage des risques. Preuve en est que l'investissement foncier ne signifie en rien l'arrêt des activités marchandes, surtout dans une ville de foire comme Francfort où capitaux, marchands et produits traversent justement le plat pays. Précisément, et ce sera le second point, on oublie également que l'investissement foncier peut être souvent considéré comme un élément d'une politique territoriale ou extérieure proche conduite par les élites du gouvernement. Il est frappant de constater que les élites francfortoises investissent là où la ville acquiert des droits, et suivant les axes majeurs de la politique de protection et d'alliance de la cité. En tout état de cause, la projection des élites urbaines vers la campagne par leurs acquisitions foncières ne peut en rien être interprétée comme un désengagement général des affaires commerciales et de l'économie marchande urbaine. Au Moyen Âge, le commerce ne disqualifie pas: l'incompatibilité entre noblesse ou souci d'aristocratisation (cas des élites urbaines regroupées en cercles exclusifs) d'une part et commerce de l'autre est un problème des temps modernes.

L'exemple francfortois a également permis de montrer que ni la richesse ni le mariage n'assuraient un passage ou un maintien automatiques dans l'élite. Il existait des règles spécifiques du jeu qu'il convenait de respecter au risque de susciter la jalousie: les élites médiévales ont semble-t-il éprouvé une grande aversion pour les parvenus, ce qui ne saurait être confondu avec le simple mépris ou un pur exclusivisme social. En dernier lieu, ce qui pose le plus problème, c'est bien la reconnaissance sociale entre gens du même milieu ou bien par un milieu situé juste en deçà ou juste au-delà. Cette considération explique que les danses, les processions, les costumes, l'ensemble du paraître, soient moins destinés aux autres couches sociales, dont on sait per-

136 Peter MORAW, *Von offener Verfassung zu gestalteter Verdichtung. Das Reich im späten Mittelalter 1250 bis 1490*, Frankfurt a. M. 1989, p. 117-118.

tinement qu'elles ne font pas partie des Meilleurs (pourvu que ces derniers soient constitués en sociétés à l'accès règlementé), mais bien plutôt conçus avant tout à usage interne. Qui fait partie du petit groupe, qui y aspire, qui s'en détache, autant de questions qui méritent un inventaire régulier et visible. De ce point de vue, le tournoi urbain, le blason, les manières courtoises sont peut-être des imitations de noblesse mais sont aussi, de l'intérieur, des procédés de vérification sociale (et donc pas seulement de concurrence sociale). Cette vérification s'amplifie à mesure que l'on avance dans le XV<sup>e</sup> siècle, non par peur d'accueillir du «vilain» dans un cercle comme l'Alt-Limpurg par exemple, mais parce que les notions d'honneur (entendu comme une qualité individuelle mais aussi comme un *medium* qui permet la communication sociale) et d'ancienneté ne cessent de jouer un rôle symbolique interne croissant qui se reporte sur le mariage, la conduite, la description de sa parenté. Être accepté dans le patriciat est un acte social: ici, la protection royale ne sert à rien<sup>137</sup>. C'est aussi un acte de reconnaissance collectif, confirmant une vérité déjà énoncée selon laquelle «Il n'y a pas d'ambition solitaire» à la fin du Moyen Âge<sup>138</sup>. La patience est donc une vertu: il n'y a pas d'ascension sociale spectaculaire qui soit bien acceptée. La libéralité et la dépense ne sont pas érigées en valeurs en soi, et n'excluent pas ainsi une forme de gestion soigneuse et économe. L'essentiel était bien en fait de dépenser à peu près ensemble et à la même échelle: ne l'oublions pas, il existe une forme d'égalitarisme au sein des élites. Car, à Francfort comme ailleurs, les cercles de sociabilité exclusifs doivent faire face aux ambitions de nombreux aspirants, ces derniers peut-être plus volontiers portés à dépenser sans compter. Comment dès lors accueillir les uns et rejeter les autres sans susciter de troubles, de ressentiments et de haines sociales qui mettraient en péril la paix politique de la cité? Car, dans la ville médiévale, il s'agit bien de cela: aucune élite, aussi fermée, aussi habile fût-elle, n'a pu se maintenir durablement au pouvoir sans assurer ce fondement pour lequel le droit de la cité a été créé.

Or, on l'a vu, à Francfort, parvenir aux magistratures, c'est faire partie du patriciat, et la performance politique de ce dernier tient à sa capacité durable à contrôler et à diriger un gouvernement dont les tâches, les fonctions et les compétences se spécialisent et s'étendent. À Francfort, malgré une politique des foires plus compliquée, une activité économique plus complexe, une politique extérieure plus ambitieuse, une implication plus importante dans les institutions caritatives et hospitalières, ce sont les mêmes hommes qui restent au pouvoir, parce que le processus d'académisation n'a pas été raté par les élites politiques francfortoises, ni bloqué ou refusé comme ce fut par exemple le cas à Nuremberg où les docteurs étaient proscrits du Conseil. Mais il n'y a pas de domination politique sans culture du pouvoir comprise au sens large.

De ce point de vue, à côté de la domination politique, sociale et économique, le pouvoir culturel paraît, dans une ville comme Francfort, composer le quatrième élément déterminant de la supériorité. Ce n'est pas ainsi dans toutes les villes. Ici, la maîtrise des représentations et de leurs codes, la manière de les écrire et de les mettre en scène,

137 Kurt ANDERMANN, Zwischen Zunft und Patriziat. Beobachtungen zur sozialen Mobilität in oberdeutschen Städten des späten Mittelalters, communication présentée au colloque de la Reichenau d'octobre 1998 sur le thème «Zwischen Adel und Nicht-Adel».

138 Bernard GUENÉE, Entre l'Église et l'État: quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), Paris 1987.

contribuent à consolider, et parfois à retoucher, l'échelle de la domination. Pourquoi Francfort, dont l'exemple serait ici à rapprocher de Nuremberg et d'Augsbourg? Car, semble-t-il, nous avons le cas d'une ville dans laquelle l'histoire, la mémoire du passé, paraissent jouer précocement un rôle de légitimation. Il s'agit d'autre part d'une cité dont les fonctions suprarégionales, foires et élection, créent un honneur et un prestige dont la gestion a été accaparée par les élites. Il s'agit enfin d'une ville où le théâtre de la représentation ne se limite pas à la référence princière, mais mêle en permanence le roi, l'empereur, l'idée d'Empire, les princes et les états de la société, parmi lesquels on compte les autres villes, régulièrement réunies lors des différentes diètes dont Francfort fut la scène très fréquente. C'est cette théâtralisation du pouvoir que les élites ont en permanence sous les yeux: il s'agit moins là d'un modèle imposé de l'extérieur à la ville mais bien plutôt d'une riche combinaison, renouvelée à chaque grande occasion, et qui fournit aux élites locales toute une palette de représentations et de distinctions possibles. Nous touchons donc là aux influences que peut exercer une fonction urbaine insigne et capitale sur son organisation sociale et sur ses reflets culturels.

À Francfort, les pratiques de représentation du patriciat par chroniques, fêtes et architecture interposées, semblent revêtir un usage à la fois interne et externe: de manière interne non pas contre les artisans et les métiers finalement assez bien tenus et peu dangereux pour la domination patricienne, mais pour établir une hiérarchie entre les lignages eux-mêmes et les différentes sociétés patriciennes (on retrouverait là une dynamique de concurrence repérée pour Nuremberg)<sup>139</sup>; et parallèlement de manière externe à l'adresse des nobles de passage (diètes, élections, création de la Chambre impériale de justice, visites royales ...) et des très riches marchands venus pour les foires.

Le comportement des élites, voilà peut-être une des clés majeures d'explication des bonheurs et des malheurs des villes allemandes de la fin du Moyen Âge dont la hiérarchie est en pleine modification.

139 Thomas ZOTZ, La représentation de la noblesse urbaine en Allemagne médiévale: les tournois et les premiers livres de famille, in: PETITFRÈRE (dir.), Patriciats urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle (cit. n. 54) p. 431-445.